

RAPPORT

Dix-huitième Session Annuelle

Vilnius, Lituanie

*L'OSCE Face à de Nouveaux
Défis Sécuritaires*



RAPPORT SUR LA 18ème SESSION ANNUELLE DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
DECLARATION DE VILNIUS	2
SESSION PLENIERE INAUGURALE	3
Session plénière extraordinaire	6
COMMISSION PERMANENTE	8
COMMISSIONS GENERALES	
Première Commission des affaires politiques et de la sécurité	12
Deuxième Commission des affaires économiques, de la science, de la technologie et de l'environnement	14
Troisième Commission de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires	16
SESSION PLENIERE DE CLOTURE	18
REUNIONS PARALLELES	22
Déjeuner sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes	22
Biélorussie et Afghanistan	23
BUREAU DE L'ASSEMBLEE	24
Membres du Bureau de l'Assemblée	24
Membres du Bureau des Commissions générales	27
PRESENTATION DE L'ASSEMBLEE	30
SESSIONS ANNUELLES ET DECLARATIONS	32
PROGRAMME DE LA SESSION ANNUELLE 2009	38

Introduction



L'Assemblée Parlementaire de l'OSCE a tenu du 29 juin au 3 juillet 2009 sa 18ème Session annuelle à Vilnius, capitale de la Lituanie. C'était la première fois que l'Assemblée se réunissait pour sa session interparlementaire annuelle dans un pays balte.

La 18ème Session Annuelle, accueillie par le Parlement lituanien, a rassemblé des parlementaires de 50 des 56 Etats participants à l'OSCE sur le thème « L'OSCE face à de nouveaux défis sécuritaires »

Les parlementaires ont adopté au dernier jour de la session son document conclusif, La Déclaration de Vilnius, qui met en exergue une série de recommandations politiques à l'intention de l'OSCE et de ses Etats participants. La Déclaration, qui représente la voix collective de la dimension parlementaire de l'OSCE, comprend trois résolutions et 25 points additionnels concernant un large éventail de sujets.

La résolution sur le renforcement de l'OSCE invite à plus de transparence dans l'OSCE afin d'accroître sa légitimité et sa pertinence. La résolution sur l'observation des élections met l'accent sur l'importance des observations d'élections et invite les Etats participants à mettre pleinement en application toutes les dispositions du document de la réunion de Copenhague de 1990 sur les élections démocratiques.

La Déclaration met l'accent sur le fait que la sécurité alimentaire, un nouveau défi majeur dans la zone OSCE, doit devenir une priorité de premier ordre sur l'agenda de l'OSCE. Face à la

crise économique mondiale, la Déclaration invite à une plus grande coordination entre les Etats participants de l'OSCE pour la mise en œuvre d'une réponse transatlantique cohérente.

La Session annuelle a réélu à sa tête et à l'unanimité le Président Joao Soares (Portugal) pour un second terme d'un an. Elle a aussi élu trois nouveaux Vice-présidents et un nouveau Trésorier. Les Commissions générales de l'Assemblée ont élu leur bureau pour l'année à venir.

L'Assemblée s'est réunie pour trois sessions plénières au cours desquelles des personnalités telles que le Président lituanien Valdas Adamkus et le Président du Parlement lituanien Arunas Valinskas se sont adressées aux participants. La Présidente-en-exercice de l'OSCE, Mme la Ministre grecque des affaires étrangères Dora Bakoyannis, s'est exprimée lors d'une session plénière extraordinaire.

Les trois Commissions générales se sont réunies en plusieurs sessions distinctes pour discuter des questions actuelles dans leur domaine de compétence ainsi que pour étudier et modifier les projets de résolutions.

La Commission permanente s'est réunie le jour inaugural afin d'étudier et approuver le budget de l'année à venir ainsi que de discuter des derniers développements de l'Assemblée. Elle a aussi planifié les futurs travaux de l'Assemblée, en particulier les Sessions d'automne 2009 qui se tiendront à Athènes en Grèce et la Session annuelle 2010 qui se déroulera à Oslo, en Norvège.

Déclaration de Vilnius



En clôture de chaque Session annuelle, l'Assemblée adopte une Déclaration comprenant les résolutions des trois Commissions Générales ainsi que les points additionnels qui ont été retenus. La Déclaration, par ses recommandations dans le domaine des affaires politiques, de la sécurité, des affaires économiques, de l'environnement et des droits de l'homme exprime la voix collective des parlementaires de l'OSCE.

La 18ème Session annuelle de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE s'est conclue avec l'adoption de la Déclaration de Vilnius qui met en exergue une série de recommandations politiques à l'intention de l'OSCE et de ses Etats participants. La Déclaration, adoptée par des parlementaires de 50 pays de l'OSCE comprend trois résolutions et 25 points additionnels qui ont été débattus et amendés dans les trois Commissions générales. Une de ces résolutions, présentée par le Président Joao Soares, appelle au renforcement de l'OSCE afin de développer sa légitimité et sa pertinence politique.

Une autre résolution, portant sur l'observation des élections, met l'accent sur l'importance des activités d'observations d'élections de l'OSCE et invite les Etats participants à mettre pleinement en application toutes les dispositions du document de la réunion de Copenhague de 1990 sur les élections démocratiques. D'autres résolutions traitent de la sécurité alimentaire, de la crise financière mondiale, de l'Iran, de l'Afghanistan, des droits de l'homme et libertés civiles, du contrôle des armements et du désarmement en Europe, des migrations de travail en Asie Centrale, de la sécurité énergétique, du changement climatique, de la gestion de l'eau, de la liberté d'expression sur internet et d'un moratoire sur la peine de mort.

A propos de la sécurité alimentaire, la Déclaration met l'accent sur le fait qu'il s'agit d'un nouveau défi crucial pour la sécurité de la zone OSCE et que ce sujet devrait devenir une priorité sur l'agenda de l'OSCE. Face à la crise financière mondiale, la Déclaration invite à une plus grande coordination entre les Etats participants de l'OSCE pour la mise en œuvre d'une réponse transatlantique cohérente.

La Déclaration exprime la préoccupation de l'Assemblée face aux violences post électorales en Iran et condamne les arrestations des employés iraniens travaillant à l'ambassade britannique à Téhéran ainsi que les arrestations et les intimidations envers les journalistes iraniens et étrangers qui travaillent en Iran. La résolution sur l'Afghanistan exhorte l'OSCE à continuer de promouvoir le développement de la participation de l'Afghanistan aux activités de l'OSCE.



Session plénière inaugurale



Le Président Joao Soares inaugure le 29 juin la 18ème Session annuelle.

Le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE Joao Soares (Portugal) a inauguré la 18ème Session annuelle en remerciant le gouvernement lituanien d'accueillir l'évènement et a souligné l'importance du fait que la Session annuelle se tienne pour la première fois dans un pays balte.

Le Président Joao Soares a également reconnu l'importance du rôle de l'OSCE en particulier au vu de l'étendue du champ d'action de l'Organisation tant sur le plan géographique que sur le plan politique. Le Président Soares a déclaré que les parlementaires réunis continuaient de partager les valeurs de l'Acte final d'Helsinki. Ces valeurs sont réaffirmées par l'importance qu'accorde l'OSCE à l'inclusion avec pour objectif de renforcer les liens entre les peuples et entre les gouvernements. Il a mis l'accent en particulier sur l'engagement fort de l'OSCE par rapport à la crise économique et au conflit d'août 2008 entre la Russie et la Géorgie.

Le Président a évoqué la Conférence économique qui s'est tenue à Dublin en mai 2009 lors de laquelle les débats ont porté sur la coordination d'une réponse globale à la crise économique. M. Soares a félicité le Président émérite de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE Goran Lennmarker pour son action en faveur du sud-Caucase et l'ensemble des délégations nationales qui ont participé au débat spécial sur le conflit entre la Russie et la Géorgie lors des Réunions d'Automne 2008 à Toronto. Le Président Soares a appelé les délégations nationales à améliorer l'information du public sur les activités de l'OSCE dans leurs pays respectifs dans le but de renforcer la pertinence de l'OSCE. Enfin, le Président a accueilli les intervenants de la session plénière : le Président de Lituanie Adamkus, le Président du parlement Valinskas, le Premier Ministre Kubilius, le Président du Conseil suprême (Seimas reconstitué) Landsbergis et a souhaité à tous les participants une réunion fructueuse ainsi que des débats constructifs.

Discours de bienvenue par le Président de la République de Lituanie, Valdas Adamkus

Le Président de la République de Lituanie Valdas Adamkus a souhaité la bienvenue aux participants à la 18ème Session annuelle. Soulignant l'importance du fait que l'évènement se tienne en Lituanie, il a rappelé aux participants le rôle significatif de l'Acte final d'Helsinki et de la CSCE, qui au sommet de la guerre froide a servi de forum vital de dialogue multilatéral et de négociation entre l'Est et l'Ouest. Le Président Adamkus a souligné le rôle que le Processus d'Helsinki a joué pour insuffler de l'espoir.

En ce qui concerne le rôle actuel de l'OSCE, il a félicité son engagement à diffuser les valeurs démocratiques fondamentales. Par ailleurs, évoquant le thème de la session, L'OSCE face à de nouveaux défis sécuritaires, le Président Adamkus a affirmé que la "sécurité est indivisible" et il a déclaré que le monde d'aujourd'hui avait besoin d'avoir une approche globale de la sécurité.

Il a souligné qu'on ne peut séparer la problématique de la sécurité de celles de la démocratie, de l'Etat de droit, des droits de l'Homme et de l'économie de marché. Il a mis l'accent sur la « contribution significative » que l'OSCE peut apporter pour atteindre l'objectif de sécurité collective, soulignant que l'Europe ne doit pas être divisée par des frontières artificielles ni entre des sphères d'influence particulières car "nous avons finalement tous le même but ».

Le Président Adamkus a donné une vue d'ensemble des récents événements qui ont eu lieu dans la zone OSCE et a rappelé les efforts de l'OSCE pour développer la confiance entre les peuples, promouvoir l'intégrité territoriale et défendre la souveraineté nationale. Il s'est par ailleurs étendu sur le rôle actif que l'OSCE joue dans la promotion de la coopération commune en Asie centrale.

Session plénière inaugurale



Enfin, le Président a félicité l'esprit de dialogue et de coopération qui caractérise l'OSCE et ses Etats participants.

Discours par le Président du Parlement, Arunas Valinskas

Le Président du Parlement Arunas Valinskas a souhaité la bienvenue aux participants à la Session annuelle remarquant l'importance de ce type d'évènement pour la République de Lituanie. La date de la Session annuelle coïncide avec la célébration de Vilnius en tant que Capitale européenne de la culture 2009, un évènement qui souligne l'engagement de la Lituanie envers la tolérance et le dialogue international.

Selon lui, l'Acte final d'Helsinki promeut la coopération entre les Etats participants dans le domaine de la coopération aux frontières, l'administration électorale et le respect des droits de l'homme fondamentaux. Le Président Valinskas a indiqué les nouveaux défis auxquels doit faire face l'OSCE et a insisté sur le fait que le monde actuel est plus qu'une union d'Etats, c'est une union de valeurs à laquelle tout Etat participant devrait se dévouer.

Discours par le Premier Ministre De la République de Lituanie, Andrius Kubilius

En accueillant la 18ème session annuelle, le Premier Ministre Andrius Kubilius a exprimé sa gratitude à l'égard de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et de son président pour avoir choisi la Lituanie comme premier hôte d'une Session annuelle dans la région balte. Le Premier Ministre a réaffirmé l'engagement de la Lituanie aux valeurs de l'OSCE, soulignant le développement de la Lituanie dans les secteurs des transports et de l'énergie.

Abordant le thème de la sécurité, le Premier



Ministre Kubilius a évoqué la coopération entre les Etats baltes concernant le développement de l'infrastructure politique. Selon lui, elle a permis d'améliorer la sécurité et la confiance. Il a indiqué qu'au niveau mondial, la sécurité des pays est militairement et économiquement interconnectée. En conclusion, il a mis l'accent sur les progrès effectués par la Lituanie pour développer les institutions démocratiques et s'est réjoui que la Lituanie ait été choisie pour assumer la Présidence de l'OSCE en 2011.

Discours par le Président du Seimas reconstitué (Cour Suprême), Vytautas Landsbergis

Le Président Vytautas Landsbergis s'est adressé à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE au nom du Seimas reconstitué et l'a remercié d'avoir organisé la Session Annuelle dans son pays. Le Président Landsbergis a rappelé le long chemin qui a permis à la Lituanie d'accéder à l'indépendance et a évoqué la participation de la Lituanie aux institutions démocratiques que sont l'OSCE, l'ONU et l'Union européenne. Cela souligne l'engagement de la Lituanie à jouer un vrai rôle dans les relations internationales.

M. Landsbergis a également rappelé la création du Conseil des Etats de la mer baltique en 1992 qui vise à développer une plus grande coopération intergouvernementale au niveau régional entre les Etats baltes.

Discours par le Président de l'Assemblée européenne de sécurité et de défense, Robert Walter

Robert Walter a tout d'abord remercié l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et la délégation de Lituanie de lui donner l'opportunité d'intervenir et d'informer sur le travail précieux que fournit

Session plénière inaugurale



l'Assemblée européenne de sécurité et de défense et a souligné l'importance du contrôle parlementaire de la politique intergouvernementale.

Le Président Walter a discuté de la stratégie européenne en Afghanistan ainsi que des différentes opérations de l'Union européenne en relation avec la Politique européenne de sécurité et de défense, en particulier celles dans les Balkans et les opérations de lutte contre la piraterie dans le Golfe d'Aden et au large des côtes somaliennes.

Le Président Walter a également souligné la nature complémentaire de l'OSCE et de l'Assemblée européenne de sécurité et de défense en tant que deux institutions qui ont besoin de travailler ensemble pour atteindre l'objectif de sécurité collective. Une approche globale et coopérative de la sécurité est nécessaire dans un monde interconnecté qui continue d'avoir à traiter des conflits non résolus, tel qu'au Moyen-Orient. En conclusion, M. Walter a formulé des recommandations soulignant le manque de progrès dans le domaine de la sécurité dans l'hémisphère nord. Il a terminé son discours en appelant tous les Etats participants à "engager un dialogue constructif" avec pour but d'améliorer les mécanismes existants de résolution des conflits.

Discours par le Vice-président du Parlement européen, Manuel Dos Santos

Manuel Dos Santos a abordé le processus historique qui a rapproché l'UE et l'OSCE depuis l'Acte final d'Helsinki de 1975. L'Union européenne, principal contributeur au budget de l'OSCE est en faveur d'une coopération renouvelée avec l'OSCE, en particulier concernant les missions d'observation électorale.

Il a également vivement conseillé aux Etats participants d'améliorer leur collaboration dans le cadre de nouvelles initiatives tel que le Partenariat oriental. Il a mis l'accent sur les nouveaux défis sécuritaires auxquels doit faire face un monde multipolaire, tels que la cybersécurité, la sécurité énergétique



et le changement climatique. Enfin, rappelant la résolution du Parlement européen sur la Stratégie européenne de sécurité et la Politique de défense et de sécurité européenne adoptée en février 2009, M. le Vice-président Dos Santos a déclaré que l'opinion publique est un facteur essentiel pour atteindre les objectifs de paix, de stabilité et de protection des droits de l'Homme.

Discours par la Représentante spéciale de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE pour les questions d'égalité des sexes, Tone Tingsgaard

La Représentante spéciale de l'Assemblée pour les questions d'égalité des sexes Tone Tingsgaard (Suède) a présenté le Rapport 2009 sur l'égalité des sexes, qui porte principalement sur les conséquences de la crise économique mondiale en termes d'égalité des sexes. Dans sa présentation, Mme la Vice-présidente Tingsgaard s'est concentrée en particulier sur la migration de la main d'œuvre féminine.

Au vu des récents faits et chiffres, elle a souligné que si 44 pourcent du personnel de l'OSCE sont des femmes seulement 19 pourcent des emplois de haut niveau sont occupés par des femmes. Mme Tingsgaard a remarqué que «ce n'est pas impressionnant mais qu'il y a eu des progrès» ces dernières années. Rappelant les engagements pris par le Conseil ministériel pour la réalisation du Plan d'action 2004 de l'OSCE concernant l'égalité entre les sexes, elle a demandé aux Etats participants de proposer des femmes aux emplois de haut niveau au sein de l'OSCE et de les appuyer tout au long des processus de recrutement.

Mme Tingsgaard a remercié l'Assemblée pour le soutien qu'elle a reçu à la Réunion d'Hiver lorsqu'elle a proposé à la Commission permanente de modifier le Règlement de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE dans le but de rendre les parlements responsables d'avoir à la fois des représentants hommes et femmes membres des délégations nationales auprès de l'Assemblée.

Session plénière inaugurale

Elle a également souligné le fait que le taux de participation des femmes à la 18ème Session annuelle est de seulement 19,7 pourcent, ce qui est inférieur à la moyenne des taux dans les parlements nationaux des Etats participants. Elle a mis l'accent sur le fait que le Bureau a élu 6 femmes sur les 21 postes l'année dernière, ce qui représente 28,5 pourcent. Enfin, Mme Tingsgaard a mis en valeur deux publications de l'OSCE sur des sujets liés à l'égalité des sexes : « Guide de l'OSCE concernant les politiques de migrations de travail soucieuses de l'égalité des sexes » et « 95 Bonnes pratiques pour lutter contre la violence exercée envers les femmes ».

Session plénière extraordinaire

Le 30 juin 2009, le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE Joao Soares a inauguré la session plénière extraordinaire en souhaitant la bienvenue à la Présidente-en-exercice de l'OSCE Mme Dora Bakoyannis (Grèce) et au Ministre des Affaires étrangères de Lituanie M. Vygaudas Usackas.

Discours par le Ministre des Affaires étrangères de la République de Lituanie, Vygaudas Usackas

M. le Ministre Vygaudas Usackas a parlé de l'importance de l'approche unique et complète de l'OSCE vis-à-vis de la sécurité, assurant que la sécurité euro-atlantique est un intérêt partagé par tous.

De son point de vue, le fait qu'il y ait différentes perceptions de la sécurité ne devrait pas empêcher de rechercher des solutions communes. Le Ministre a souligné que le Document d'Istanbul 1999 de l'OSCE représente un guide pertinent pour affronter les prochains défis sécuritaires européens. Les idées clés du document, comme l'a rappelé M. Usackas aux délégués, comprennent un même droit à la sécurité et le droit pour chaque pays de choisir ses propres alliances. Il a déclaré que le document rejette fermement les sphères d'influence.

M. Usackas a continué en notant que les conflits prolongés doivent être résolus aussitôt que possible, demandant aux délégués d'examiner si l'OSCE faisait tout ce qu'elle pouvait et pour quelles raisons certains des mécanismes de l'OSCE ne fonctionnaient pas.

Il a ensuite abordé la dimension humaine de l'OSCE. Les droits de l'Homme, la démocratisation et l'Etat de droit sont des libertés fondamentales mais sont difficiles à mettre totalement en pratique partout dans le monde. Il a également mentionné la valeur des institutions de l'OSCE et le rôle déterminant qu'elles jouent. Il a conclu en évoquant la sécurité énergétique et l'importance de la sécurité dans le domaine du transport de l'énergie.

Discours par la Présidente-en-exercice de l'OSCE, Mme la Ministre des Affaires étrangères Dora Bakoyannis

La Présidente en exercice de l'OSCE et Ministre des Affaires étrangères de la Grèce Dora Bakoyannis s'est adressée aux délégués et a parlé de l'importance de la capacité de l'Assemblée parlementaire à générer des idées nouvelles et débats sur les problèmes actuels.

La Ministre des Affaires étrangères a parlé de la réunion ministérielle qui s'est tenue récemment à Corfu et des discussions qui ont porté sur le futur de la sécurité européenne. Elle a décrit le débat à Corfu comme dynamique et qu'il a porté sur l'interaction entre les Etats et leurs engagements.

Elle a par ailleurs souligné trois des priorités qui sont examinées dans les points additionnels, rapports et résolutions : le besoin de faire avancer l'OSCE dans les dimensions économiques et environnementales et le lancement d'un dialogue renouvelé et de haut-niveau sur la sécurité européenne.

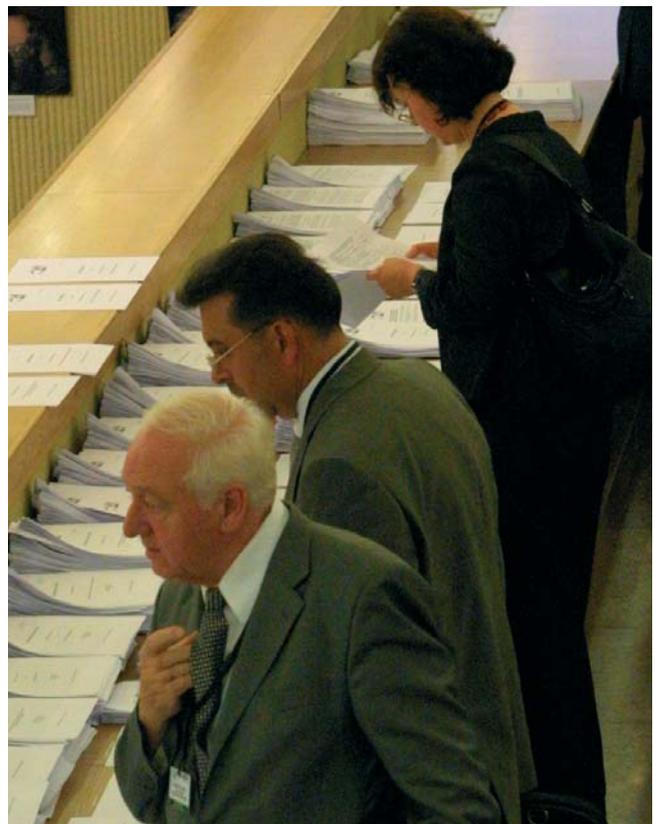
Parlant de la dimension économique de l'OSCE face à la crise actuelle, la Ministre a remarqué qu'il était essentiel d'atténuer les problèmes liés aux conséquences sécuritaires résultant des défis économiques. Elle a mis l'accent sur l'interaction entre la crise économique et les problèmes croissants de sécurité énergétique et souligné que cette problématique devait être suivie de prêt.

Mme Bakoyannis a également décrit la situation en Géorgie et les efforts de l'OSCE dans le pays, rappelant que l'OSCE ne renonce pas à renvoyer une mission en Géorgie.

Mme Bakoyannis a conclu en soulignant les responsabilités partagées des Etats participants à l'OSCE. Elle a enjoint tous les membres à mettre en pratique leurs propres engagements et à développer un plan de sécurité qui permettra aux gouvernements européens d'avancer. Elle a également évoqué les différentes missions de l'OSCE, des Institutions aux opérations de terrain et à l'Assemblée parlementaire.

Lors de la séance des questions-réponses, les préoccupations concernant le conflit d'août 2008 entre la Russie et la Géorgie ainsi que la présence militaire russe en Ossétie du sud et en Abkhazie ont été soulevées. Un délégué français a affirmé que la présence des Nations Unies en Géorgie est nécessaire et que les négociations doivent se poursuivre pour prolonger le mandat de la mission de l'OSCE.

Mme Bakoyannis a réagi en réitérant l'engagement de la Présidence grecque à prolonger le mandat de la mission en Géorgie et à continuer de promouvoir la paix, la stabilité et les droits de l'Homme dans la région.



Commission permanente



La Commission permanente comprend les 56 Présidents des délégations nationales et les membres du Bureau. Se réunissant trois fois par an - lors de la Réunion d'hiver, des Réunions d'automne et de la Session annuelle - la Commission permanente oriente le travail de l'Assemblée, approuve son budget et nomme le Secrétaire général.

Le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE Joao Soares a inauguré la session de la Commission permanente le 29 juin – premier jour de la 18ème Session annuelle – en informant brièvement sur les activités de l'Assemblée lors de l'année écoulée ainsi que sur son voyage en Asie centrale et la Conférence économique de Dublin. Il a noté la présence de plusieurs membres du Parlement afghan et a exprimé son souhait de renforcer les liens avec ce parlement.

Suite à la présentation donnée par le Président Soares, le trésorier de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE Hans Raidel a fait le compte-rendu de la situation actuelle du budget et a répondu aux questions sur ce sujet. Le budget de l'année fiscale 2009-2010 a été approuvé à l'unanimité.

Le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE Spencer Oliver a ensuite pris la parole et souhaité la bienvenue aux membres présents à la session de la Commission permanente. Il a brièvement résumé le travail qu'il a effectué au cours de l'année. Il a remarqué que l'Assemblée parlementaire est restée dans les limites du budget pour la 16ème année consécutive et a reçu une évaluation positive de ses comptes. Il a également évoqué la participation de l'Assemblée à la récente réunion ministérielle de l'OSCE à Corfu, en Grèce. Le Secrétaire Général a conclu en remerciant la délégation de Lituanie et le Parlement d'accueillir cette année la Session annuelle.

La Commission a ensuite discuté des 24 Points additionnels et les a proposés au débat dans les trois Commissions générales de l'Assemblée. Tous les points additionnels proposés ont été adoptés à l'unanimité sauf un.

La Présidente de la Sous-commission pour le Règlement Pia Christmas-Moeller (Danemark) a présenté un rapport sur le travail effectué par la Sous-commission et sur les modifications du règlement agréées par la Sous-commission. Les changements comprennent un amendement visant à améliorer l'égalité entre les sexes au sein de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, un autre visant à éclair-

cir les procédures de vote par anticipation lors des élections de l'Assemblée ainsi qu'un amendement spécifiant les délais pour envoyer le rapport provisoire du Trésorier aux membres de la Commission permanente. Tous les changements proposés au Règlement ont été adoptés à l'unanimité.

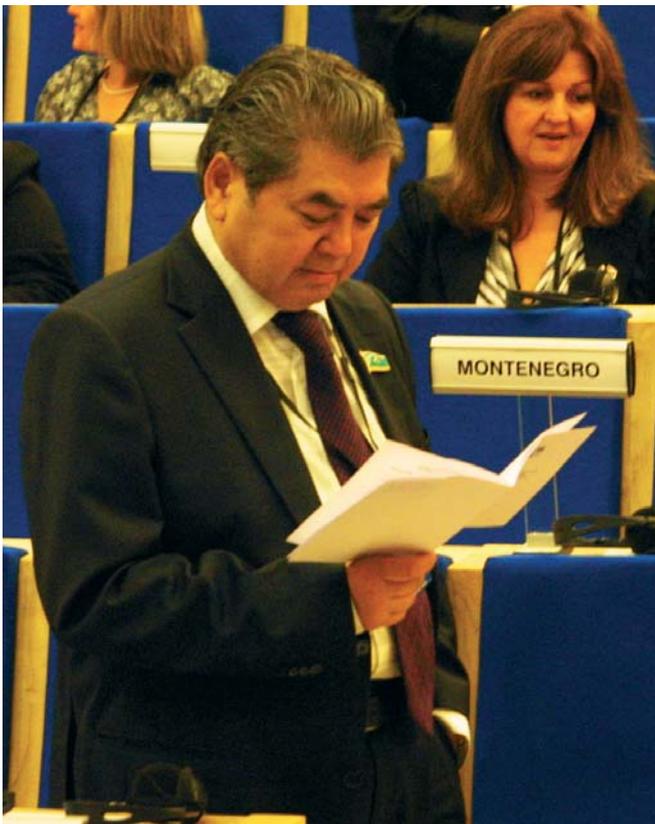
Le Secrétaire Général de l'OSCE M. l'Ambassadeur Marc Perrin de Brichambaut s'est adressé à la Commission permanente et a parlé du rôle de l'OSCE durant son mandat. Il a longuement évoqué les nombreuses activités et fonctions des institutions de l'OSCE ainsi que plus particulièrement la situation actuelle en Moldavie et la fin du mandat de l'OSCE en Géorgie. Suite à son intervention, plusieurs questions lui ont été posées, lui demandant plus d'informations sur la situation en Géorgie et l'après-élection en Iran.

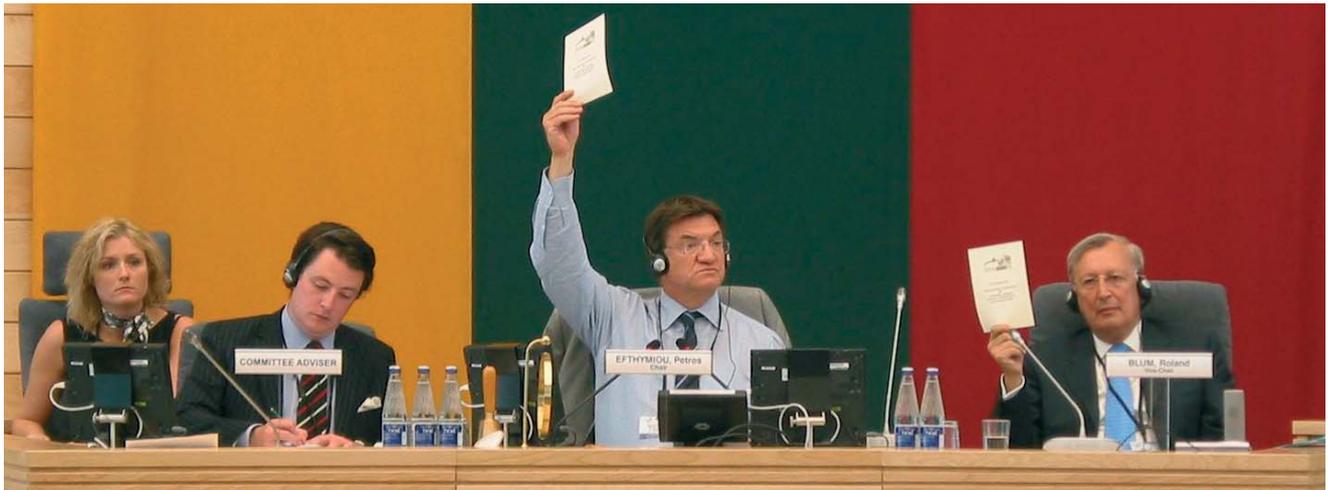
A la suite du Secrétaire Général, plusieurs membres de la Commission ont décrit les récentes missions d'observation électorale en Moldavie et Monténégro. Par ailleurs, la Secrétaire Générale adjointe Tina Schoen a discuté des futures missions d'observation électorale en Moldavie et au Kirghizstan. Uta Zapf (Allemagne), la Présidente du Groupe de Travail Ad Hoc pour la Biélorussie est intervenue sur la situation actuelle en Biélorussie et le Président émérite Goran Lenmarker (Suède) qui est également Représentant spécial pour le Nagorno-Karabakh et Envoyé spécial pour la Géorgie a fait un compte-rendu sur la situation dans le sud-Caucase.

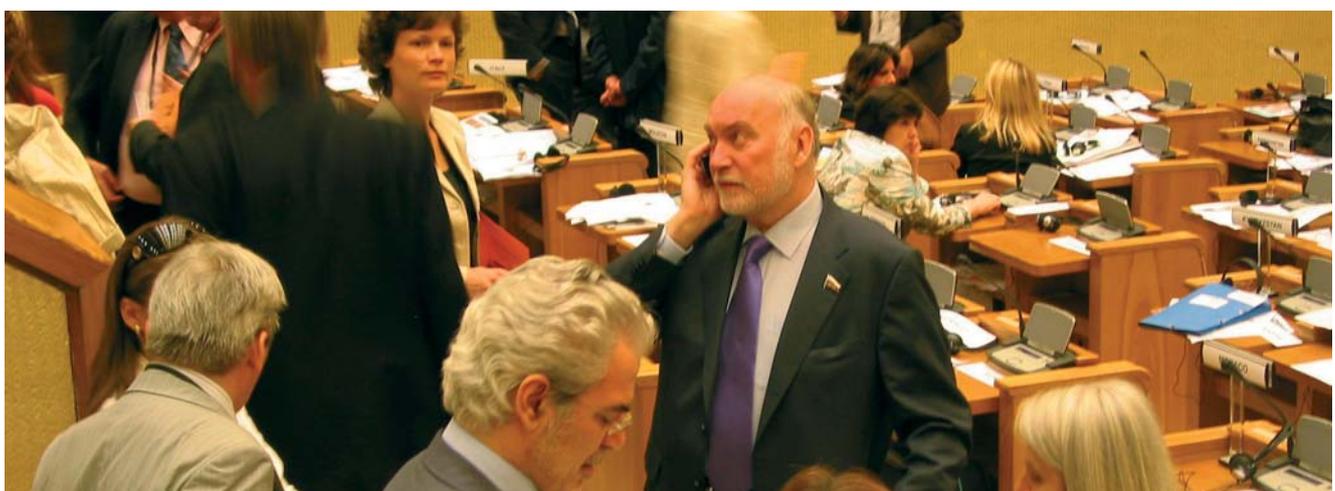
Le Représentant spécial pour l'Afghanistan, Michel Voisin (France) s'est exprimé sur la situation sur le terrain en Afghanistan.

Les prochaines réunions et conférences ont été évoquées et soulignées au moment où les membres de la Commission commencent à planifier les mois à venir.

Enfin, après le débat qui a suivi l'intervention du Secrétaire Général de Brichambaut, un projet de résolution sur la situation actuelle en Iran suite aux élections a été adopté par la Commission pour être pris en compte dans les débats à venir.







Commission générale des affaires politiques et de la sécurité



Sous la Présidence de Jean-Charles Gardetto (Monaco), la Commission générale des affaires politiques et de sécurité a discuté de nombreux sujets y compris le projet de résolution du Rapporteur sur la sécurité alimentaire dans la zone OSCE.

Discours par le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, Knut Vollebaek

M. l'Ambassadeur Knut Vollebaek a débuté son intervention en soulignant l'utilité de l'OSCE dans la prévention des conflits ethniques, qui sont une des causes de la majorité des tensions dans la zone OSCE. Il a donné une vue d'ensemble des trois thèmes qui, selon son expérience, ont un impact direct sur les relations interethniques dans la zone OSCE : l'éducation, la participation des minorités à la vie publique et les relations entre Etats parents et leurs minorités résidant dans les Etats voisins.

Le Haut-commissaire a expliqué que l'intégration implique un équilibre entre droits et responsabilités de la part des deux parties prenantes. D'un côté, l'Etat doit respecter le droit des minorités à conserver leur identité et d'un autre côté les minorités se doivent de poursuivre leurs objectifs de manière démocratique et ne pas contester l'intégrité territoriale de l'Etat.

Citant l'éducation comme un excellent outil d'intégration, il a exprimé son inquiétude face à la tendance croissante à séparer l'éducation selon des critères ethniques. Il a ajouté qu'une éducation ségrégationniste a des conséquences considérables et de long terme sur la sécurité. Il a également exprimé son soutien fort à l'éducation multiculturelle.

Le Haut-commissaire a souligné que la meilleure méthode pour éviter le mécontentement et les conflits est de fournir aux minorités nationales un rôle significatif dans le processus décisionnel politique. Il a également soutenu que si la communauté internationale intervient quand les droits de l'Homme sont violés à grande échelle, l'intervention unilatérale par les Etats parents – en particulier les Etats voisins – peut provoquer des doutes sur les motivations et la crédibilité de leurs actions. Enfin, il a mis l'accent sur le fait que la réciprocité n'a pas sa place dans le débat sur les questions relatives aux minorités. Le mauvais traitement, qu'il soit réel ou perçu, d'une minorité d'un pays ne doit pas être une justification pour réprimer ou décourager l'identité des minorités dans son propre pays.

Rapport et résolution

Dans son rapport et projet de résolution, le Rapporteur de la Commission M. Riccardo Migliori (Italie) a souligné l'approche globale et indivisible de la sécurité qu'a l'OSCE et assure que la promotion de la sécurité alimentaire doit être prise en compte dans cette approche.

M. Migliori a expliqué que, bien que la crise alimentaire puisse à première vue ne pas sembler être une question sécuritaire, elle touche l'ensemble de la communauté de l'OSCE et la sécurité de tous les citoyens. C'est pour cela a-t-il insisté qu'il est important que l'OSCE et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE jouent un rôle dans la résolution de cette crise. L'OSCE peut choisir d'ignorer le problème ou décider que la politique a réellement un rôle à jouer. Il a évoqué l'Acte final d'Helsinki et l'indivisibilité de la sécurité pour adresser le problème de la sécurité alimentaire.

Commission générale des affaires politiques et de la sécurité



Attirant l'attention sur la baisse de la souveraineté et de l'autosuffisance alimentaires, il a évoqué les besoins croissants de la Chine et de l'Inde, l'utilisation de terres agricoles par des entreprises privées dans le but de produire de l'énergie qui conduit à une diminution des cultures, la hausse des prix du pétrole et l'augmentation de l'utilisation des biocarburants comme étant les causes principales de la dégradation de la sécurité alimentaire.

Après avoir débattu et voté les amendements, la Commission a adopté la résolution. La version finale exhorte les parlements à adopter des lois relatives à la sécurité alimentaire et de mettre en place des politiques visant à créer des instruments, réglementations, et outils adéquats afin d'empêcher la faim et la malnutrition au sein de la population. Elle préconise aux Etats participants d'établir une approche coordonnée et cohérente et demande aux parlements de prendre des mesures pour aider à limiter l'augmentation des prix des produits de base agricoles. Par ailleurs, elle conseille vivement aux parlements d'adopter des législations visant à encourager une utilisation équilibrée des terres agricoles pour répondre à la fois aux besoins alimentaires et en énergie.

Points additionnels

Six points additionnels ont été débattus et adoptés en Première Commission. Le point additionnel « Stabilisation du secteur de la sécurité et la compatibilité avec les listes noires des Nations Unies », présenté par Asa Lindestam (Suède) insiste sur le fait qu'il faut apprendre des expériences passées en Yougoslavie, Irak et Soudan en ce qui concerne la stabilisation du secteur de la sécurité. Le point additionnel sur l'Afghanistan, proposé par Mike McIn-

tyre (Etats-Unis) souligne l'importance d'avoir une approche globale des défis auquel est confronté l'Afghanistan. Le point additionnel suivant "Armes légères et de petit calibre" a été présenté par Francois-Xavier de Donnea (Belgique). Il s'est réjoui des progrès effectués dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'OSCE et en particulier de l'adoption des décisions du Forum introduisant un guide des bonnes pratiques pour prévenir les transferts déstabilisants d'armes légères et de petit calibres par voie aérienne.

Hans Widmer (Suisse) a proposé un point additionnel sur le contrôle des armements et le désarmement en Europe qui souligne l'importance de maintenir et d'améliorer la sécurité collective.

Un autre point additionnel, présenté par Oleh Bilorus (Ukraine) concerne le rôle important de l'OSCE pour renforcer la sécurité euro-atlantique.

Le dernier point additionnel a été proposé par le Représentant spécial pour l'Asie centrale Kimmo Kiljunen (Finlande) et traite de la migration de travail en Asie centrale. La résolution se concentre sur un des objectifs principaux de l'OSCE, qui est de promouvoir la coopération régionale au travers de la participation des parlements d'Asie centrale aux activités de l'OSCE.

Après avoir été amendés, tous les points additionnels ont été adoptés par la Commission.

Election des membres

<i>Président :</i>	<i>Consiglio Di Nino (Canada)</i>
<i>Vice-présidente :</i>	<i>Canan Kalsin (Turquie)</i>
<i>Rapporteur :</i>	<i>Riccardo Migliori (Italie)</i>

Commission générale des affaires économiques, de la science, de la technologie et de l'environnement



Le Président de la Deuxième Commission Petros Efthymiou (Grèce) a inauguré la première session de la Commission le 30 juin en rappelant aux délégués la réglementation concernant les points additionnels et les amendements à ces mêmes points. Huit points additionnels ont été débattus et adoptés en Deuxième Commission, traitant de sujets variés tels que la sécurité énergétique, la liberté d'expression sur internet et le libre-échange en Méditerranée.

Rapport et résolution

Le Rapporteur de la Commission, M. le Sénateur Ivor Callely (Irlande) a commenté son rapport et son projet de résolution traitant des conséquences destructrices de la crise économique mondiale. Le rapport se concentre principalement sur les conséquences graves de la crise dans la zone OSCE, conséquences qui sont à la fois économiques et humanitaires et qui ont également des répercussions politiques et sociales.

Le Rapporteur a en particulier porté son attention sur le fait que les gouvernements nationaux doivent éviter le protectionnisme et le nationalisme économique lorsqu'ils s'intéressent au problème du déclin du commerce mondial.

M. le Sénateur Callely a également présenté les solutions et remèdes que plusieurs pays ont commencé à mettre en place en particulier en matière de création d'emploi et d'ajustements monétaires. Il a évoqué les plans de relance économique des Etats-Unis et d'autres pays ainsi que la demande croissante pour une plus forte réglementation financière.

Enfin, il a appelé tous les parlementaires à faire

de ce sujet une priorité sur l'agenda de leurs parlements et a insisté une nouvelle fois sur le fait qu'il s'agit d'un problème international qui requiert une solution internationale.

M. Efthymiou, ainsi que d'autres délégués dans la salle, ont félicité le Rapporteur pour ces mots précis et forts sur le sujet. Un membre a en particulier loué la recommandation de la résolution qui « encourage les Etats participants à investir dans les industries respectueuses de l'environnement et à soutenir ces dernières, y compris en ce qui concerne le développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ».

Plusieurs autres membres ont constaté que le rapport et le projet de résolution du Sénateur Callely représentaient précisément les volontés de plusieurs gouvernements et parlements, indiquant le travail qui avait déjà été fait au niveau national pour traiter de la crise dans leurs pays.

Les délégués ont souligné que le soutien en cours aux politiques environnementales et le rejet du nationalisme économique sont des questions sur lesquelles il faudrait particulièrement porter attention dans le futur proche. Dix-neuf amendements ont été débattus, la plupart ont été adoptés par la Commission, un a été rejeté et un retiré. Un amendement proposé par la délégation arménienne appelant à l'ouverture des frontières dans la zone OSCE a été adopté après un vif débat.

Après le débat sur les amendements, M. le Sénateur Grafstein a rappelé le besoin d'être de nouveau attentif aux conséquences du protectionnisme sur le commerce international.

Excepté une abstention, le projet de résolution a été adopté.

Commission générale des affaires économiques, de la science, de la technologie et de l'environnement



Points additionnels

Vilija Aleknaite-Abramikene (Lituanie) a présenté un point additionnel concernant la sécurité énergétique. Elle a noté l'importance de la sécurité énergétique de part le monde ainsi que le fait que ce sujet ait été soulevé lors de plusieurs récentes discussions politiques. La résolution, qui insiste sur l'importance de développer de nouveaux corridors d'approvisionnements énergétiques, a été adoptée telle qu'amendée.

Jean-Pierre Placade (France) a ouvert le débat sur le point additionnel suivant concernant les paradis fiscaux, mettant l'accent sur la pertinence croissante de ce sujet au regard de la crise financière mondiale. La résolution appelle entre autres à une plus grande coopération entre les Etats participants et les institutions financières internationales en matière d'évasion fiscale. M. Efthymiou a parlé du besoin de soutenir ce point additionnel du fait des implications des paradis fiscaux sur le citoyen moyen. Ce point supplémentaire a été adopté à l'unanimité.

Un autre point supplémentaire étudié par la Commission concerne le libre-échange en Méditerranée. Proposé par Jerry Grafstein (Canada), la résolution accueille favorablement les initiatives des Etats participants pour promouvoir le libre-échange et les investissements dans la zone méditerranéenne. M. Grafstein a ouvert le débat en annonçant aux membres de la Commission que ce point additionnel vise à soutenir le libre-échange, qui, argumente-t-il aidera à promouvoir la paix dans la région. Ce point additionnel a été adopté.

Une résolution traitant de la coopération énergétique a été proposée par Marieluise Beck (Allemagne). Appelant les Etats participants à développer

des mesures en vue d'informer et d'éduquer sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'économie d'énergie, ainsi que sur le changement climatique, la résolution a été adoptée à l'unanimité.

Jeppé Kofod (Danemark) a proposé un point additionnel concernant le changement climatique, insistant sur le fait que ce défi ne devrait pas être considéré comme une priorité de moindre importance sur le long terme en raison de la crise économique. Après un vif débat, la résolution a été adoptée à l'unanimité. Le point suivant, "La liberté d'expression sur l'internet" a été présenté par Chris Smith (Etats-Unis). La résolution a inspiré une discussion vive sur les blogs, le filtrage d'internet, la censure, et a été par la suite adoptée.

Une autre résolution étudiée par la Commission traite de la gestion de l'eau dans la zone OSCE. L'auteur principal de la résolution Jerry Grafstein (Canada), a parlé de l'importance stratégique et du droit fondamental à une eau propre et potable partout dans le monde. Le point a été adopté.

La session de clôture de la Seconde Commission a été l'occasion d'une discussion sur l'interdiction par l'Union européenne des produits dérivés du phoque. Consiglio Di Nino (Canada) a proposé et argumenté en faveur de la mesure qui appelle à lever cette interdiction. Après un vif débat, le point a été adopté lors d'un vote serré.

Election des membres

Président :	Roland Blum (France)
Vice-président :	Ivor Callely (Irlande)
Rapporteur :	Serhiy Shevchuk (Ukraine)

Commission générale de la démocratie, des droits de l'Homme et des questions humanitaires



La Présidente de la Troisième Commission générale, Walburga Habsburg Douglas (Suède), a présidé les quatre sessions de la Commission lors de la Session annuelle. Lors de ces sessions, les membres ont discuté des questions soulevées par Mme le Rapporteur Natalia Karpovich (Fédération de Russie) dans son rapport et son projet de résolution. Huit points additionnels ont également été examinés.

Rapport et résolution

Dans son rapport et projet de résolution, le Rapporteur s'est concentré sur les conséquences de la crise économique en particulier sur les femmes, les jeunes et les enfants. Mme Karpovich a souligné que la crise n'a pas seulement "exacerbé les problèmes déjà anciens auxquels sont confrontés les groupes sociaux vulnérables" mais également causé des problèmes nouveaux. Avec d'autres problèmes dérivant de la récession tels que l'augmentation du chômage et une diminution des salaires réels des ménages, la crise a également accentué les problèmes sociaux et des droits de l'homme. Mme Karpovich a appelé les délégations à ne pas seulement adopter la résolution mais à également créer les instruments efficaces pour résoudre ces problèmes.

Le Rapporteur a souligné la nécessité de conclure très rapidement des accords bilatéraux de coopération concernant l'adoption d'enfants ainsi que le besoin d'un nouvel instrument international pour définir les règles de garde d'enfants après le divorce des parents lorsque ceux-ci sont nationaux de pays différents. Les représentants des délégations italienne et britannique ont soutenu ce point avec force lors des débats généraux. La délégation française a mentionné qu'il y a un besoin urgent d'engagement de l'Etat pour que ces décisions soient appliquées.

Dans la Résolution, le Rapporteur a appelé à un accès équitable à l'éducation pour tous les jeunes gens afin de faciliter leur entrée sur le marché du travail. Elle a également souligné le rôle crucial de la famille et des réseaux sociaux traditionnels pour aider les individus et groupes à risque. Par ailleurs, elle a exhorté les Etats participants à combattre vigoureusement le travail des enfants au moyen de leurs législations nationales, à former de façon adéquate les forces de maintien de l'ordre, et à adopter des mécanismes de protection et des programmes de soutien aux victimes pour suivre une scolarité.

Les participants au débat ont reconnu que la crise économique a conduit à une crise sociale. La situation sociale, économique et des droits de l'homme des Roms, une des principales minorités d'Europe a également été discutée. La résolution a été adoptée après l'examen des amendements.

Points additionnels

La Troisième Commission a examiné, amendé et approuvé les huit points additionnels les 2 et 3 juillet.

Le point additionnel "La protection des mineurs non accompagnés et la lutte contre le phénomène de la mendicité des enfants" a été proposé par Laura Allegrini (Italie). Considérant que la protection des mineurs est une priorité de l'OSCE, la résolution exhorte les Etats participants à ratifier la Convention des Nations Unies ainsi que ses protocoles additionnels et la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. La résolution propose également qu'un représentant de l'OSCE avec statut d'observateur soit présent à tous les forums internationaux traitant de ce sujet. La résolution appelle les Etats participants à présenter des législations appropriées.

Commission générale de la démocratie, des droits de l'Homme et des questions humanitaires



Le point additionnel “ Réunification de l'Europe divisée : action en faveur des droits de l'homme et des libertés civiles dans l'espace de l'OSCE au 21ème siècle” proposé par Roberto Battelli (Slovénie) a été largement débattu. Expriment son inquiétude face à la glorification des régimes totalitaires, la résolution demande aux Etats participants d'ouvrir leurs archives politiques et historiques. Par ailleurs, la résolution exhorte les Etats à continuer la recherche sur ces régimes et à renforcer l'attention du public sur les héritages des régimes totalitaires.

Le point additionnel “Peine de mort : moratoire et perspectives” présenté par Matteo Mecacci (Italie) a appelé à l'abolition de la peine de mort en Biélorussie, Kazakhstan, Lettonie et aux Etats-Unis. La délégation biélorusse a informé la Commission que, d'après les amendements au Code pénal, les articles pour lesquels la peine de mort peut être prononcée ont été réduits de moitié et des mesures sont en train d'être prises pour annoncer un moratoire sur la peine de mort avec la possibilité de son abolition dans un futur proche. La déléguée du Kazakhstan, Svetlana Bychkova, a informé que la loi sur l'abolition de la peine de mort a été adoptée récemment par les deux chambres du parlement Kazakh.

Les points additionnels « Lignes directrices relatives à l'aide et à l'assistance aux réfugiés » et « La coopération en matière d'exécution des peines pénales » introduits par Claudio D'Amico (Italie) ont été adoptés sans amendement. La première résolution invite les Etats participants à prêter une aide économique et matérielle aux missions d'intervention des Nations Unies pour assurer la distribution rapide de l'aide aux réfugiés. La seconde résolution exhorte les Etats participants à appliquer efficacement les dispositions des traités existants « pour s'adapter aux principes relatifs à la reconnaissance mutuelle des peines pénales et à l'exécution

d'une peine dans le pays d'origine ».

Le point additionnel sur l'antisémitisme proposé par Jerry Grafstein (Canada) a été adopté à l'unanimité. Se rapportant à la Déclaration de Londres pour combattre l'antisémitisme ainsi qu'à d'autres documents pertinents, il réaffirme l'importance des programmes sur l'antisémitisme, de l'éducation, de la formation et des campagnes visant à informer le public sur la lutte contre l'antisémitisme.

Le point additionnel « Renforcement de l'engagement de l'OSCE à l'égard de la liberté d'opinion et d'expression » présenté par Tony Lloyd (Grande-Bretagne) exhorte les Etats participants à traiter des défis restant dans le domaine de la liberté d'expression, à s'abstenir d'imposer des restrictions incompatibles avec les standards de l'OSCE, à enquêter contre les recours intentés contre les journalistes ainsi qu'à revoir les procédures, pratiques et législations correspondants.

Le point additionnel sur la mortalité maternelle, introduit par Gwen Moore (Etats-Unis), vise à assurer un accès équitable à des soins de santé et à une éducation de qualité pour les filles et les femmes vulnérables. La résolution appelle les Etats participants à renforcer leurs efforts pour réduire la mortalité maternelle par des soutiens financiers et en participant à des initiatives mondiales et encourage les Nations Unies, la Banque Mondiale et le FMI à s'engager sur ce sujet.

Election des membres

<i>Présidente :</i>	Walburga Habsburg Douglas (Suède)
<i>Vice-président :</i>	Robert Aderholt (Etats-Unis)
<i>Rapporteur :</i>	Matteo Mecacci (Italie)

Session plénière de clôture



M. le Président Joao Soares (Portugal) a présenté l'agenda de la session plénière de clôture qui comprenait un compte-rendu du Trésorier Hans Raidel (Allemagne), une discussion concernant la résolution sur les troubles postélectoraux en Iran, l'examen des résolutions des commissions, l'adoption du document final et l'annonce des résultats des élections de l'Assemblée.

Rapport par le Trésorier

M. le Trésorier Hans Raidel a signalé que l'état des finances de l'AP de l'OSCE reste bon., Il a déclaré que, pour la seizième année consécutive, l'Assemblée continuait de rester dans les limites du budget approuvé pour l'année 2007-2008 et a reçu une bonne évaluation par les auditeurs externes.

M. Raidel a dit qu'il trouvait remarquable que l'Assemblée continue d'opérer de manière aussi efficace avec un budget si réduit. Avec de loin l'équipe la moins nombreuse et le budget le moins important d'organisations parlementaires semblables en Europe, l'AP de l'OSCE continue de multiplier ses activités tout en restant dans les limites du budget a-t-il noté.

M. Raidel a remercié toutes les délégations qui ont fourni leurs contributions pour l'année fiscale 2008/2009. Le budget proposé pour l'année 2009/2010 est en accord avec et reflète les efforts des parlements nationaux pour limiter les dépenses en raison de la crise économique actuelle. Ainsi, M. Raidel a souligné que le budget proposé ne comprend pas d'augmentation pour l'année à venir et gèle le budget au même niveau que cette année, ce qui signifie que les contributions nationales resteront identiques.

Le Trésorier a mentionné que certaines catégories

du budget de cette année ont été modifiées de manière à mieux refléter les besoins réels de l'Assemblée. L'importance des observations électorales et le nombre croissant de missions de terrain demandent une augmentation du budget de 24 pourcent comparé à l'attribution de cette année. Le Bureau a soutenu la proposition de budget à l'unanimité lors de sa réunion à Lisbonne en avril dernier.

M. Raidel a félicité l'initiative de la Sous-commission pour le Règlement dirigée par Pia Christmas-Moeller d'établir une nouvelle règle selon laquelle le trésorier doit diffuser la proposition de budget pour l'année financière à venir au moins 30 jours avant l'ouverture de la Session annuelle de manière à accroître la transparence et l'obligation de rendre compte de l'AP de l'OSCE.

M. Raidel a également félicité le Secrétaire General Spencer Oliver ainsi que son équipe pour leur gestion efficace des finances. Après avoir été 20 ans au Bundestag allemand ainsi que membre pendant de nombreuses années à l'Assemblée parlementaire, M. Raidel a annoncé qu'il ne serait pas candidat aux prochaines élections du Bundestag et qu'il ne se représentait donc pas en tant que Trésorier de l'Assemblée.

Souhaitant la réussite au nouveau trésorier, il a souligné la difficulté de cette tâche en cette période économique critique et a exprimé son soutien au renforcement de l'OSCE.

Rapport par le Secrétaire Général

Le Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE M. Spencer Oliver a présenté son rapport sur les activités de l'Assemblée pour l'année écoulée. Il a remercié Hans Raidel pour son travail en tant que trésorier ainsi que pour avoir été

Session plénière de clôture



un des membres les plus anciens et les plus actifs de l'Assemblée parlementaire.

Il a souligné l'extension de la portée géographique de l'Assemblée, mentionnant que la Session annuelle s'était tenue pour la première fois en Asie centrale l'année dernière et pour la première fois dans un Etat balte cette année. Cette réunion annuelle des parlementaires élus est à la base de l'OSCE et lui donne une plateforme démocratique, a soutenu M. Oliver.

Le Secrétaire Général a remercié tous les parlementaires qui ont pris le temps de participer aux missions d'observation électorale au cours de l'année, insistant sur le fait que c'est une activité prépondérante de l'Assemblée.

En décembre 2008, les membres du Bureau

ont eu une longue discussion sur les activités d'observation électorale de l'OSCE et ont insisté sur la nécessité du leadership par les parlementaires élus de l'AP de l'OSCE

Il a également rappelé les activités principales de l'année écoulée, telle que le débat sur la crise en Géorgie lors des Réunions d'Automne à Toronto en 2008. Un nombre record de parlementaires, représentant 49 pays de l'OSCE ont participé cette conférence qui était hébergée par le Parlement du Canada. L'année a également été marquée par un débat vif lors de la Réunion d'Hiver de l'AP concernant les propositions pour une nouvelle architecture européenne de sécurité. Le Secrétaire général a également rendu compte de la Réunion du Bureau au printemps 2009 à l'invitation du Parlement portugais et de la Conférence économique au Parlement irlandais en mai.

La Sous-commission du Règlement, présidée par Pia Christmas-Moeller s'est réunie à plusieurs reprises au printemps pour préparer les amendements au Règlement de l'Assemblée, qui ont été débattus et approuvés à Vilnius.

M. Oliver a conclu en remerciant le Parlement de Lituanie pour son travail de préparation immense pour la session de Vilnius, les membres de l'AP de l'OSCE pour leur participation active au travail de l'Assemblée et les parlements nationaux pour avoir reçus les réunions et conférences cette année.



Le Secrétaire Général Spencer Oliver discute avec le Directeur d'ODIHR Janez Lenarcic lors de la clôture de la 18ème Session annuelle.





Déjeuner sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes



Le déjeuner de travail consacré aux questions d'égalité des sexes, organisé par la Présidente de la délégation lituanienne auprès de l'Assemblée parlementaire Vilija Aleknaite Abramikiene et la Représentante spéciale de l'Assemblée parlementaire pour les questions d'égalité des sexes, Mme la Vice-présidente Tone Tingsgaard, s'est tenu le 1er juillet. Ce déjeuner a été l'occasion d'en apprendre davantage sur le rôle du Médiateur en Lituanie ainsi que sur les défis spécifiques rencontrés par les femmes du fait de la crise économique actuelle.

La Médiatrice lituanienne Ausrine Burneikiene et la Conseillère principale de l'OSCE pour les questions de parité des sexes Jamila Seftaoui, ont présenté leurs fonctions et travaux. Plusieurs participants ont ensuite pris la parole pour exprimer leurs opinions sur la façon d'améliorer l'égalité des sexes dans les institutions nationales et internationales.

Mme Burneikiene a débuté sa présentation en rappelant la création du Bureau du Médiateur pour l'égalité des chances en Lituanie il y a dix ans. Depuis lors, la question de l'égalité des sexes a été une priorité pour la Lituanie et les activités du Médiateur se sont développées de manière constante.

Elle a affirmé que le Bureau, qui rend compte au Parlement, est une des institutions clefs des mécanismes lituaniens de surveillance et de mise en œuvre de la loi sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Elle a souligné l'élargissement en 2003 du mandat du Bureau aux questions de discrimination liées à l'appartenance raciale, ethnique, religieuse, à l'âge, au handicap etc...

Le rôle du Médiateur est d'examiner les plaintes individuelles relatives à la discrimination sexuelle directe ou indirecte et au harcèlement sexuel. De plus, comme Mme Burneikiene l'a souligné, le Médiateur peut lui-même prendre l'initiative d'enquêtes. Elle a ensuite donné une présentation générale de la législation lituanienne en matière d'égalité des sexes.

Dans les faits, des améliorations ont pu être observées comme la diminution de l'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes et l'augmentation du taux de femmes dans les positions managériales. Cependant, dit-elle, il reste encore beaucoup à faire en matière d'égalité des sexes : les femmes restent sous-représentées dans les processus de décision et doivent faire face à la discrimination sexuelle sur le marché du travail et en matière de salaires. Enfin, les stéréotypes et la violence envers les femmes perdurent.

Jamila Seftaoui, Conseillère principale de l'OSCE pour les questions de parité des sexes a dressé une vue d'ensemble de l'égalité des sexes au sein de l'OSCE. Selon le rapport du Secrétaire Général, les femmes continuent d'être sous-représentées dans les postes supérieurs de direction. C'est pourquoi elle a appelé les Etats participants de l'OSCE à nommer davantage de femmes aux postes auprès de l'OSCE. Mme Seftaoui a souligné les défis auxquels sont confrontées les femmes en période de crise économique, en particulier en termes de licenciements et d'accroissement de la violence domestique.

La Conseillère principale de l'OSCE pour les questions de parité des sexes a mis en exergue la migration des femmes liée au travail, qui représente de 50 à 80 pourcent de ce type de migration. Elle a insisté sur le fait qu'en période de crise ou de guerre l'équilibre des rapports a tendance à se modifier. C'est pourquoi elle met en garde contre les discriminations envers les femmes en cette période de crise économique. Elle a aussi insisté sur la nécessité de continuer à œuvrer pour la prévention des violences domestiques.

Mme la Vice-présidente Tingsgaard a conclu le déjeuner consacré aux questions de l'égalité des sexes en appelant les femmes à se présenter à des fonctions de direction au sein de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE.

Biélorussie et Afghanistan



Le groupe de travail Ad Hoc de l'AP de l'OSCE sur la Biélorussie, présidé par Uta Zapf (Allemagne) a organisé le 30 juin 2009 une réunion avec la Délégation biélorusse auprès de l'AP de l'OSCE, dirigée par le Vice-président Valery Ivanov. Se réunissant en marge de la Session annuelle, les participants ont concentré leurs discussions sur la proposition de Partenariat Oriental de l'Union Européenne.

Les membres du groupe de travail, Cecilia Wigstrom (Suède) et Pawel Poncyłjusz (Pologne), ont mis en exergue quelques uns des points principaux de l'Initiative Polono-suédoise, qui a été ensuite commentée par Goran Lennmarker (Suède), Président émérite de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE.

La Délégation biélorusse a commenté la nouvelle proposition européenne et suggérer quelques étapes pour renforcer cette coopération. Nina Mazai, Présidente adjointe de la Délégation biélorusse a proposé plusieurs rôles possibles pour le Groupe de travail de l'AP de l'OSCE afin de soutenir cette initiative. Les discussions ont aussi porté sur les initiatives communes en vue d'aider la Biélorussie à remplir ses engagements envers l'OSCE.

M. l'Ambassadeur Hans-Jochen Schmidt, Directeur du Bureau de l'OSCE à Minsk participait à la réunion. La Délégation biélorusse a félicité le travail du Groupe de travail Ad Hoc et l'a invité à se rendre à Minsk pendant l'automne. La délégation Biélorusse a également proposé la tenue d'un autre séminaire de travail conjoint en Biélorussie dans les mois à venir.

Le 30 juin, le Président Soares a rencontré les élus de la Délégation afghane composée de députés et de sénateurs.

Les sujets principaux de discussion ont porté sur la situation sécuritaire en Afghanistan et sur les

élections afghanes à venir. Lors de cette réunion, M. Soares a aussi exprimé le souhait de l'AP de l'OSCE de se joindre à l'Initiative de Bichkek, qui permettrait la participation de l'OSCE au niveau parlementaire à cette plateforme de discussion.

Rappelant ses voyages récents en Asie centrale, M. Soares a exprimé sa disponibilité pour développer la coopération avec le Parlement afghan. Notant l'intérêt des parlementaires de l'OSCE pour les élections afghanes, M. Soares a mentionné que la sécurité des membres restait un obstacle à toute observation des élections.

Les membres de la Délégation afghane ont confirmé que même les parlementaires afghans ne pouvaient pas circuler librement et en sécurité dans le pays. Ils ont aussi spécifié qu'ils n'avaient qu'une influence limitée sur la situation dans la mesure où leurs demandes et les stratégies adoptées par le parlement étaient souvent rejetées par le gouvernement afghan.

Un des autres sujets discutés se rapportait aux Talibans. En raison du manque d'emplois et des bas salaires, la population locale décide de se joindre aux Talibans qui, selon les parlementaires, sont soutenus financièrement par leurs partenaires dans le trafic de drogue. Les membres de la Délégation ont aussi mentionné la déception de la population afghane à l'encontre du nouveau système démocratique gouvernemental et des conséquences désastreuses de la guerre en cours contre les Talibans. Ils affirment que pour ces raisons entre autres, près de 50 pour cent de la population risque de s'abstenir d'aller voter aux prochaines élections.

Réaffirmant sa volonté d'être impliqué dans l'observation des élections dans ce pays, le Président Soares a conclu la réunion en exprimant son ouverture aux propositions et suggestions de la part du côté afghan.

Membres de l'Assemblée

Les membres du Bureau de l'Assemblée, légalement appelé le Bureau, comprennent le Président, les Vice-Présidents, le Trésorier, les membres des Bureaux des Commissions générales et le Président honoraire. Le Bureau est chargé de veiller à ce que les décisions de la Commission Permanente soient exécutées et à assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée entre les réunions de la Commission Permanente. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Réunion des membres du Bureau de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE en marge de la 18ème Session annuelle



Joao Soares (Portugal)

A été réélu Président de l'Assemblée pour un an lors de la Session Annuelle de Vilnius. Il avait été auparavant Vice-président pendant deux ans. M. Soares prend une part active aux missions d'observation électorale de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Actuellement membre de la Commission pour la Défense nationale, M. Soares a été élu pour la première fois au Parlement portugais en 1987. Il a également été membre du Parlement européen ainsi que du Bureau du Parlement européen. M. Soares a été maire de Lisbonne de 1995 à 2002, période durant laquelle il a également été membre du Conseil d'Etat.



ale de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE, M. Lennmarker assume les fonctions de Représentant spécial de l'Assemblée pour le conflit du Haut-Karabagh et pour la Géorgie. Il est membre du Parlement suédois depuis 1992 et assume les fonctions de Président de la Commission des affaires étrangères.

Roberto Battelli (Slovénie)

A été élu Trésorier de l'Assemblée parlementaire à Vilnius en 2009. Membre de l'Assemblée depuis 1992, il prend une part active aux observations électorales. Il a observé 19 élections dans la zone OSCE et a été Président de délégation de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE et Coordinateur spécial de l'OSCE pour les observateurs de courte durée en Serbie et Monténégro. M. Battelli participe au Groupe Parlementaire pour la Moldavie, à la Sous-commission pour le Règlement et à la Commission Ad Hoc pour la transparence et la responsabilité financière. Depuis 2006, il est également le Représentant spécial de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE pour l'Europe du sud-est. Il est membre du Parlement slovène depuis 1990.



Goran Lennmarker (Suède)



Assume actuellement les fonctions de Président honoraire de l'Assemblée après avoir été élu deux fois Président de l'Assemblée et trois fois Président de la Première Commission générale. Outre sa participation à de nombreuses missions d'observation électoral-

Benjamin Cardin (Etats-Unis)

A été élu Vice-président de l'Assemblée lors de

Membres de l'Assemblée



la Session annuelle à Bruxelles en juillet 2006 et réélu à Vilnius en 2009. Auparavant, il avait assumé les fonctions de Président de la Deuxième Commission. M. le Sénateur Cardin a été élu au Sénat américain en 2006 et est actuellement Président de la Commission Helsinki pour la Sécurité et la Coopération en Europe. En tant que sénateur, il siège à la Commission des Affaires étrangères, à la Commission judiciaire, à la Commission de l'environnement et des travaux publics, à la Commission du budget et à la Commission des petites entreprises. Avant d'être élu au Sénat, M. Cardin a siégé à la Chambre des représentants pendant plus de 20 ans.

Pia Christmas-Moeller (Danemark)



A été élue Vice-présidente lors de la Session annuelle de Washington en 2005 et réélue lors de la Session d'Astana en juillet 2008. Elle est membre du Parlement danois depuis 1987 et a été porte-parole pour les Affaires politiques du Parti populaire conservateur de 2001 à 2007, comme spécialiste sur les questions des affaires étrangères et des droits de l'Homme. Elle est membre indépendant du Parlement depuis 2008. Mme Christmas-Moeller a une formation en administration publique ainsi qu'une vaste expérience dans le secteur de l'assurance-chômage.



Petros Efthymiou (Grèce)

A été élu Vice-président de l'Assemblée à Vilnius. Il avait été élu Président de la Deuxième

Commission générale lors de la Session Annuelle à Astana en juillet 2008 après avoir été Vice-président de la Commission. Ancien Ministre de l'éducation et des questions religieuses, M. Efthymiou a une longue expérience des médias. Membre fondateur du Parti social grec (Pasok), il est maintenant membre de la Commission des Affaires étrangères et de défense au Parlement grec. M. Efthymiou a également été membre du Parlement européen.

Jean-Charles Gardetto (Monaco)

A été élu Vice-président de l'Assemblée à Vilnius, après avoir été Président de la Première Commission depuis 2006 et Vice-président auparavant. M. Gardetto est membre du Conseil national de Monaco depuis 2003 et Président de la Délégation de



Monaco auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. M. Gardetto est Président de la Commission des Affaires Etrangères et membre de diverses commissions concernant les questions législatives, les finances, l'éducation et la jeunesse et les droits des femmes. Il exerce aussi des activités au sein de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, où il assume les fonctions de Président de la Sous-commission pour les Droits de l'Homme. En tant qu'avocat, il participe à des organisations juridiques internationales.

Jerry Grafstein (Canada)

A été réélu trois fois Vice-président de l'Assemblée après avoir assumé les fonctions de Trésorier pendant deux mandats et deux mandats de Vice-président de la Deuxième Commission. Il a été nommé sénateur en 1984, tout en poursuivant ses activités professionnelles d'avocat spécialiste en droit des sociétés et des communications. En 1966, il a fondé et



Membres de l'Assemblée

publié le « Journal de la pensée libérale » et il est cofondateur d'un large éventail de sociétés des médias entre autres au Canada, en Amérique du sud et en Europe. Il a rédigé et publié de nombreux articles, documents et livres sur divers sujets relatifs à la communication et la politique.

Wolfgang Grossruck (Autriche)



A été réélu Vice-président de l'Assemblée lors de la Session Annuelle à Astana en juillet 2008 après avoir assumé les fonctions de Rapporteur de la Première Commission générale. Il a été élu pour la première fois au Parlement

autrichien en 1995 et est membre de la Délégation autrichienne auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE depuis 1996. En tant que tel, il a été particulièrement actif dans les activités d'observation électorale de l'Assemblée. Ayant de l'expérience dans le domaine de l'assurance, il prend également part à la vie politique municipale et est maire de Grieskirchen.



Kimmo Kiljunen (Finlande)

A été élu Vice-président de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE lors de la Session Annuelle de 2007 à Kiev et réélu en 2008. Il assume également les fonctions de Représentant

spécial de l'Assemblée pour l'Asie centrale. M. Kiljunen, qui est devenu membre du Parlement finlandais en 1995, participe activement et depuis longtemps à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE : il a notamment assumé les fonctions de Vice-président et de Président de la Commission des affaires politiques et de la sécurité et de Président du Groupe parlementaire pour la Moldavie. Spécialisé dans les questions de développement,

M. Kiljunen a publié de nombreux ouvrages, tant au Royaume-Uni qu'en Finlande sur le développement mondial.

Isabel Pozuelo (Espagne)

A été élue Vice-présidente lors de la Session annuelle à Vilnius en 2009. Elle est membre de la délégation espagnole auprès de l'AP de l'OSCE depuis 2004 et en est également sa



Présidente actuelle. Elle participe activement aux missions d'observation électorale et a pris part entre autres à celles en Ukraine, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Serbie, Monténégro, Russie, Géorgie, et Arménie. Mme Pozuelo est membre du Congrès des députés espagnols depuis 1996 et est membre de la Commission pour les affaires étrangères ainsi que des Commission des finances, de la santé et de la consommation.

Kassym-Jomart Tokayev (Kazakhstan)

A été élu Vice-président en juillet 2008 à Astana. Président de la Délégation kazakhe auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, il est Président du Sénat du Parlement kazakh depuis janvier 2007. M. Tokayev a rejoint le parlement



kazakh suite à une longue carrière dans le domaine de la diplomatie et de la politique. Il a été Ministre adjoint, Ministre des Affaires étrangères et Premier ministre de la République du Kazakhstan. Il est également membre du Conseil de l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants et Président de la Délégation kazakhe auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Docteur en science politique, M. Tokayev a écrit de nombreux articles et livres sur les affaires internationales.

Membres des Commissions générales



Première Commission des affaires politiques et de la sécurité

Les débats au sein des trois commissions générales constituent l'un des aspects les plus importants des travaux de la Session Annuelle.

A la suite de la déclaration de Madrid, trois commissions générales ont été créées autour des trois "corbeilles" (ou rubriques) de l'Acte final d'Helsinki : la Commission des Affaires Politiques et de la Sécurité (Première Commission), la Commission des Affaires Economiques, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (Deuxième Commission) et la Commission de la Démocratie, des Droits de l'Homme et des Questions Humanitaires (Troisième Commission). Le (ou la) Rapporteur de chacune des commissions est chargé(e) de préparer et de présenter un rapport et un projet de résolution. D'autres intervenants et experts peuvent également être appelés à prendre la parole devant les commissions. A l'issue des débats, un projet de résolution est d'abord adopté par chaque commission, puis présenté à la Séance Plénière annuelle de l'Assemblée et enfin intégré à la déclaration finale.

Le personnel du Secrétariat International bénéficie du précieux concours de la Chambre des Communes du Royaume-Uni, qui fait aussi profiter de son expérience et de son savoir-faire les commissions générales, les séances plénières et les comités de rédaction. Les membres du bureau de chacune des trois commissions générales s'associent au Président, aux Vice-Présidents, au Trésorier et au Président Honoraire pour former le Bureau de l'Assemblée, qui s'emploie à assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée entre les réunions de la Commission Permanente.

Première Commission générale

Consiglio Di Nino (Canada)



A été élu Président de la Première Commission générale lors de la Session annuelle à Vilnius en 2009. Il avait été élu Vice-président en 2007 et réélu en 2008. Il est également Président de la Délégation

du Canada auprès de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE. Le Sénateur Di Nino est membre du Parlement depuis 1990 et assume les fonctions de Président de la Commission du Sénat pour les affaires étrangères et le commerce international. Il a apporté une contribution particulièrement active aux missions d'observation électorale de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE. M. Di Nino a une formation en gestion des entreprises.

Canan Kalsin (Turquie)



A été élue Vice-présidente de la Première Commission générale en 2009 lors de la Session annuelle à Vilnius. Elle est membre de la Délégation turque auprès de l'OSCE

depuis 2007. Elle est membre de la Commission pour les Affaires étrangères au sein de la Grande Assemblée nationale de Turquie et est également la Présidente fondatrice du Bureau des femmes du Parti pour la Justice et le Développement. Mme.

Membres des Commissions générales



Deuxième Commission des affaires économiques, de la science, de la technologie et de l'environnement

Kalsin est titulaire d'un Master en Administration des entreprises et d'un Doctorat en politiques globales et relations internationales.

Riccardo Migliori (Italie)

A été réélu Rapporteur de la Première Commission générale lors de la Session annuelle à Vilnius. M. Migliori est membre de la délégation italienne auprès de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE depuis juillet 2006 et a été élu Président de délégation en juin 2008. Membre de la Chambre des députés, il participe à la Commission pour les affaires constitutionnelles et assume les fonctions de Vice-président de la Commission bicamérale pour les affaires régionales. Membre du groupe parlementaire "Le Peuple de la Liberté", il est également membre de la Commission pour les Affaires étrangères. Titulaire d'un diplôme en droit de l'Université de Florence, M. Migliori assume également des fonctions auprès du Conseil municipal de Florence et auprès du Conseil régional de Toscane.



Deuxième Commission générale

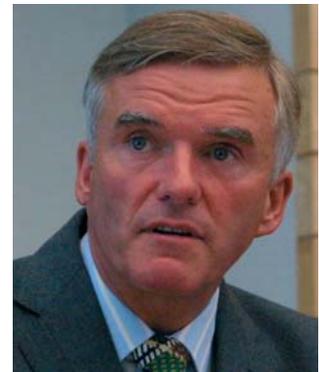
Roland Blum (France)

A été élu Président de la Deuxième Commission générale à Vilnius, après avoir été Vice-président et Rapporteur de la Commission. Il

est Vice-président de la Commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale française, dont il est membre depuis 1986. M. Blum a été membre du Parlement européen de 1984 à 1988. En sa qualité de membre de la Commission des Affaires étrangères, il a été Rapporteur de plusieurs missions, en particulier sur le conflit du Haut-Karabagh, sur les Organisations non gouvernementales et sur l'Organisation mondiale du commerce. Il a été Président de la mission sur le futur d'Euromed.

Ivor Callely (Irlande)

A été élu Vice-président de la Deuxième Commission générale à Vilnius, après avoir été Rapporteur de la Commission dès 2008 à Astana. Le Sénateur Callely est membre du 23ème Seanad d'Irlande, Président de la Commission des Droits de l'Homme de l'Oireachtas incluant tous les partis et est Président de la Délégation irlandaise auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Il est maintenant Porte-parole du gouvernement pour les entreprises, le commerce et l'emploi ainsi que membre de la Commission mixte pour les entreprises et de la Commission mixte pour les Affaires étrangères.



Serhiy Shevchuk (Ukraine)

A été élu Rapporteur de la Deuxième Commission lors de la Session annuelle à Vilnius en 2009. Membre du Verkhovna Rada d'Ukraine, M. Shevchuk est délégué auprès de l'AP de l'OSCE depuis 1998. Il est Vice-président de la Commis-

Membres des Commissions générales



Troisième Commission de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires



sion pour l'intégration européenne du Verkhovna Rada d'Ukraine depuis 2006. En 2008, il a été élu Président de la Commission pour les affaires économiques, scientifiques et environnementales de l'Assemblée interparlementaire du Verkhovna

Rada d'Ukraine, du Seimas de la République de Lituanie et du Sénat de la République de Pologne.

Troisième Commission générale

Walburga Habsburg Douglas (Suède)



A été élue Présidente de la Troisième Commission générale lors de la Session annuelle à Vilnius après avoir été Rapporteur, Vice-présidente et Présidente par intérim de la Commission. Mme Habsburg Douglas est également Présidente de la Délégation suédoise auprès de

l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Ayant travaillé dans le domaine du droit et du journalisme, Mme Habsburg-Douglas a également assumé les fonctions de Secrétaire Générale de l'Union pan-européenne internationale avant d'être élue au parlement en 2006.

Robert Aderholt (Etats-Unis)

A été élu Vice-président de la Troisième Com-



mission générale lors de la Session annuelle de Vilnius. Il a effectué sept mandats à la Chambre des représentants américaine où il participe activement aux Commissions pour les crédits et le budget ainsi qu'aux Sous-commissions sur la branche légis-

lative et du Commerce, la justice et la science. Depuis 2001, M. Aderholt est également membre de la Commission Helsinki pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Matteo Mecacci (Italie)

A été élu Rapporteur de la Troisième Commission lors de la Session annuelle à Vilnius. M. Mecacci est membre du Parlement italien depuis 2008, où il est membre de la Commission pour les Affaires étrangères à la Chambre des députés. De 2001 à 2008, il



était basé à New York où il coordonnait plusieurs campagnes liées à la promotion de la démocratie en particulier au regard de la Cour pénale internationale et de la Commission des Nations Unies pour les droits de l'Homme. Il est actuellement le Président de l'Intergroupe parlementaire italien pour le Tibet et Vice-président du Parti radical non-violent, transnational et inter-parti, une organisation non gouvernementale ayant statut consultatif auprès d'ECOSOC.

Vue d'ensemble de l'Assemblée Parlementaire

Les principaux organes de l'Assemblée Parlementaire sont l'Assemblée plénière, la Commission Permanente des présidents de délégation, le Bureau et les trois Commissions générales.



Assemblée Plénière

Lors de la Session Annuelle, l'Assemblée tient une séance plénière où sont adoptées la déclaration finale et plusieurs, et elle élit les membres du Bureau de l'Assemblée. Au cours de cette séance, les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Commissions Générales

Les travaux de l'Assemblée sont répartis entre trois commissions générales, qui correspondent aux trois principales rubriques de l'Acte final d'Helsinki:

- La Commission des affaires politiques et de la sécurité (première Commission) ;
- La Commission des affaires économiques, de la science, de la technologie et de l'environnement (deuxième Commission);
- La Commission de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires (troisième Commission).

Un Président, un Vice-Président et un Rapporteur sont élus pour un mandat d'un an par les membres de chaque commission; Les commissions générales se réunissent au cours de la Session Annuelle et de la Réunion d'hiver. Lors des réunions intervenant pendant la Session Annuelle, les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Commission Permanente

La Commission Permanente se compose des 56 Présidents de délégation nationale et des membres du Bureau. Cette Commission oriente les travaux

de l'Assemblée et en approuve le budget, de même qu'elle nomme le Secrétaire Général.

Bureau

Le Bureau de l'Assemblée se compose du Président, de neuf Vice-Présidents, du Trésorier et des membres des Bureaux des trois Commissions générales. Le Président Honoraire (Président sortant) est aussi membre de droit du Bureau, sans droit de vote.

Le Bureau est chargé de veiller à ce que les décisions de la Commission Permanente soient exécutées. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Budget

Le budget de l'Assemblée couvre la plupart des dépenses d'organisation liées à la Session Annuelle, à la Réunion d'hiver, aux Rencontres d'automne, aux réunions de la Commission Permanente et du Bureau, aux visites officielles, au programme d'observation électorale, ainsi que les coûts afférents au Secrétariat International; Les Parlements qui ont accueilli les sessions annuelles y ont tous apporté une contribution notable en leur prêtant un appui considérable, en assurant leur succès et en permettant de réaliser d'importantes économies. Le Parlement danois a d'ailleurs gracieusement fourni au Secrétariat International de l'Assemblée d'excellents locaux.

Sessions annuelles

L'événement le plus important figurant au programme de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE est la Session Annuelle qui se tient au début du

Cycle annuel des réunions

Janv	Fevr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juill	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec
Réunion d'hiver Commission Permanente		Bureau		Session Annuelle Commission Permanente Bureau		Rencontres d'automne Commission Permanente Forum méditerranéen			Bureau		

mois de juillet. A la fin de chaque Session Annuelle, l'Assemblée adopte en séance plénière une déclaration finale abordant des questions d'actualité dans les domaines des affaires politiques, du développement économique et des droits de l'homme. Les déclarations finales contiennent des appels spécifiques lancés aux Etats participants afin que ceux-ci honorent leurs engagements à l'égard de l'OSCE, ainsi que des recommandations visant à renforcer les structures institutionnelles de l'OSCE.

Réunion d'hiver

En février 2001, la Commission Permanente a approuvé la tenue de réunions d'hiver de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE chaque année à Vienne. La Réunion d'hiver est, pour l'Assemblée Parlementaire, le deuxième en importance des événements inscrits à son programme et se tient depuis 2002 tous les ans en février. Elle permet aux trois commissions générales d'avoir des discussions et des débats supplémentaires entre elles et de recevoir des directives de responsables à haut niveau de l'OSCE qui ont des compétences eu égard aux travaux de chacune de ces commissions générales. La Réunion d'hiver offre aussi aux parlementaires l'occasion d'entendre les exposés des Rapporteurs des trois commissions générales et de débattre de leurs idées sur les projets de résolutions devant être présentés à la Session Annuelle.

Rencontres d'automne

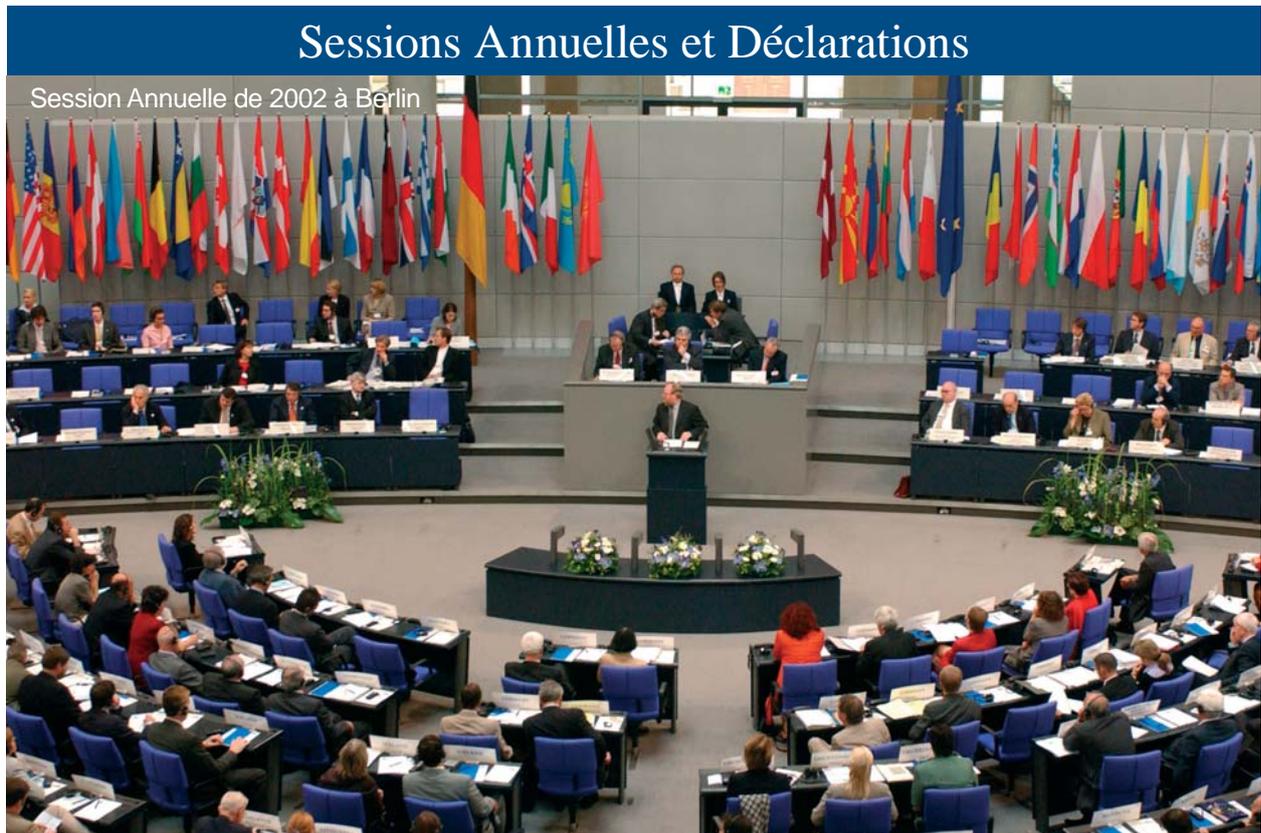
L'Assemblée Parlementaire de l'OSCE organise chaque année en automne une série de rencontres visant à intensifier le dialogue interparlementaire sur des thèmes importants ayant trait aux engagements et valeurs de l'OSCE. Ces rencontres comprennent une conférence sur un sujet d'actualité, une session de la Commission Permanente de l'Assemblée composée des présidents de délégation nationale et, habituellement, une réunion du Forum méditerranéen. La première série de rencontres d'automne a eu lieu à Madrid en 2002, les rencontres suivantes s'étant déroulées à Rome, Rhodes, Sveti-Stefan, Malte et Portoroz.

Conférences

Les parlementaires examinent également les engagements de l'OSCE en participant à des séminaires et conférences thématiques, régulièrement organisés par l'Assemblée. Ces tribunes interparlementaires sont axées sur des thèmes spécifiques de l'OSCE, tels que les minorités et la liberté de religion, ainsi que sur des questions régionales, telles que la dimension trans-asiatique de l'OSCE, la Méditerranée et l'Arctique. L'Assemblée Parlementaire de l'OSCE organise également tous les deux ans une conférence économique. Toutes ces tribunes offrent aux parlementaires l'occasion, d'une part, d'avoir des échanges de vues avec leurs collègues et des experts internationaux et, d'autre part, d'approfondir leur connaissance des problèmes se posant à l'OSCE dans le contexte plus large des principes de l'OSCE et du concept de sécurité globale qui est le sien.

Etats Membres	Nombre de sièges par pays	Total
Etats-Unis d'Amérique	17	17
Fédération de Russie	15	15
Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni	13	52
Canada et Espagne	10	20
Ukraine, Belgique, Pays-Bas, Pologne Suède et Turquie	8	48
Roumanie	7	7
Autriche, Danemark, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Norvège, Portugal, République tchèque, Suisse, Biélorussie, Ouzbékistan, Kazakhstan	6	78
Bulgarie et Luxembourg	5	10
Slovaquie, Serbie	4	8
Chypre, Islande, Malte, Estonie, Lettonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Lituanie, Albanie, Slovaquie, Croatie, République de Moldavie, Monténégro, Tadjikistan, Turkménistan, Géorgie, Kirghizistan, Arménie,		
Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine	3	57
Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin, Andorre	2	8
Nombre total de sièges :	320	

Sessions Annuelles et Déclarations



Session Annuelle de 2002 à Berlin

A ce jour, 18 Sessions Annuelles ont été organisées. La première s’est tenue à Budapest en 1992 et la dernière à Vilnius en 2009.

Budapest 1992



L’Assemblée a adopté la Déclaration de Budapest, qui traitait de questions liées à

la sécurité en Europe, au maintien de la paix, à la coopération dans le domaine de l’environnement, à la protection des droits de l’homme et à la crise dans l’ex-Yougoslavie. La Déclaration exhortait également les parlementaires de la CSCE à prendre une part plus active à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits et elle invitait tous les parlements nationaux à participer chaque année à une réunion ou à un débat sur l’état d’avancement de la coopération au sein de la CSCE. Par ailleurs, la Déclaration de Budapest recommandait à la CSCE d’envoyer des observateurs au Kosovo, en Voïvodine et dans d’autres régions menacées pour surveiller la protection des minorités. En outre, il a été décidé d’accepter l’invitation du Parlement danois (Folketing) d’installer le Secrétariat International de l’Assemblée Parlementaire de la CSCE à Copenhague.

Helsinki 1993



Un chapitre entier de la Déclaration d’Helsinki consacré à la crise dans l’ex-Yougoslavie illustre l’importance qui était accordée à ce problème. Qui plus est, il était demandé dans

la Déclaration qu’une commission de sécurité de la CSCE soit établie et que la procédure de prise de décision de la CSCE ne requière plus le consensus, ni le “consensus moins un”. L’Assemblée a exprimé sa détermination à soutenir l’observation des élections comme étant une des tâches importantes du programme parlementaire de la CSCE. La Déclaration d’Helsinki demandait aux parlements des Etats participants de la CSCE d’intensifier leurs efforts pour soutenir le processus de mutation en cours dans les pays d’Europe centrale et orientale, ainsi que dans l’ex-Union soviétique.

Vienne 1994



La Déclaration adoptée à Vienne contenait à nouveau un chapitre sur la crise dans l’ex-Yougoslavie. D’autres prob-

Sessions Annuelles et Déclarations

lèmes y étaient abordés, tels que l'établissement d'un code de conduite dans le domaine de la sécurité politique et militaire, la tragédie de Tchernobyl, le tribunal international sur les crimes de guerre et la situation des droits de l'homme en Turquie. De plus, la Déclaration de Vienne stipulait qu'il conviendrait de débattre, au sommet de la CSCE à Budapest, la création d'une procédure formelle permettant de prendre en considération les résolutions et recommandations de l'Assemblée Parlementaire de la CSCE, de façon à pouvoir renforcer la coopération entre la CSCE et son Assemblée. En même temps, l'Assemblée exhortait les parlements nationaux à définir une procédure permettant de prendre en considération les résolutions adoptées par l'Assemblée Parlementaire de la CSCE. L'Assemblée a demandé à nouveau que la règle du consensus au sein de la CSCE soit modifiée en vue d'accélérer et de rationaliser le processus de prise de décision de la CSCE.

Ottawa 1995



La Déclaration d'Ottawa comprenait une série de résolutions et de

recommandations sur les activités de l'OSCE concernant l'ex-Yougoslavie, la région baltique, le Haut-Karabakh, la Tchétchénie et la République de Moldavie. L'Assemblée a souligné la nécessité de renforcer les institutions de l'OSCE et a demandé que l'on établisse des critères permettant la suspension d'un Etat participant face à son "refus flagrant de mettre en œuvre les décisions et engagements de l'OSCE". La Déclaration d'Ottawa priait instamment l'OSCE et ses Etats participants d'étudier activement les processus de décision fondés sur un consensus approximatif.

L'Assemblée a demandé aux Etats participants de prendre des dispositions pour reconnaître les mêmes droits à chaque individu, en tant que citoyen plutôt qu'en tant que membre d'un groupe national ou ethnique particulier. L'Assemblée a vivement appuyé la création d'une cour pénale internationale.

Stockholm 1996



La cinquième Session Annuelle a été axée sur l'examen d'un modèle de sécurité globale pour l'Europe du XXIe siècle. La Déclaration finale réaffirmait le soutien accordé par l'Assemblée Parlementaire à l'adoption d'un large concept de sécurité, en soulignant notamment l'importance de la stabilité économique et d'un développement durable de l'environnement sous l'angle de la sécurité. L'Assemblée a appelé à la création d'un espace commun de sécurité en Europe, dans lequel les engagements existants de l'OSCE pourraient être mis en œuvre. Afin de remplir ces engagements, la Déclaration insistait aussi sur la nécessité de développer et de renforcer la diplomatie préventive, la prévention des conflits et le relèvement après un conflit.

L'Assemblée de Stockholm a également adopté un projet de code de conduite relatif aux "aspects politico-démocratiques de la coopération" qui reconnaissait l'interdépendance accrue des Etats et soulignait que les conflits internationaux ne devraient être résolus que par des moyens politiques pacifiques.

Varsovie 1997



La sixième Session Annuelle a été consacrée à l'amélioration de la mise en œuvre des engagements pris au sein de la CSCE, puis de l'OSCE, engagements comprenant l'Acte final d'Helsinki, la Charte de Paris, ainsi que les documents issus des sommets de Budapest et de Lisbonne.

La résolution portant sur les Affaires Politiques et la Sécurité accordait une attention particulière à la mise en œuvre des principes d'intégrité territoriale et d'inviolabilité des frontières étatiques. En ce qui concerne les affaires économiques, la science, la technologie et l'environnement, une résolution a été adoptée en vue de promouvoir la coopération économique et de soutenir les pays engagés sur la

Sessions Annuelles et Déclarations

voie de l'économie de marché. La résolution sur la Démocratie, les Droits de l'Homme et les Questions Humanitaires était axée sur l'importance des médias dans les démocraties ; il y était souligné que des médias indépendants, pluralistes et libres peuvent jouer un rôle décisif dans le règlement des conflits.

Copenhague 1998



La Déclaration de Copenhague reconnaissait la nécessité de perfectionner les moyens et ressources de l'OSCE afin de relever le défi de la mise en œuvre de ses principes et de ses engagements avec une

plus grande efficacité. L'Assemblée a réitéré sa demande de révision du processus de prise de décision à l'OSCE et a exhorté le Conseil ministériel de l'OSCE "à envisager d'élargir les possibilités de recours au "consensus moins un", pour inclure notamment l'adoption du budget, le déploiement des missions et le recrutement des hauts fonctionnaires".

Une résolution supplémentaire sur le Kosovo appelait toutes les parties au conflit à revenir aux principes de non-violence et dénonçait la politique d'agression militaire du gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie contre la population albanaise du Kosovo. La Déclaration de Copenhague demandait instamment à l'OSCE de favoriser l'égalité entre les sexes dans l'ensemble de ses activités.

Saint-Pétersbourg 1999



Orientées vers le nouveau millénaire, les résolutions adoptées portaient sur le thème général de la sécurité commune et de la démocratie au XXI^e siècle. La Déclaration de

Saint-Pétersbourg contenait aussi une résolution sur la situation au Kosovo, dans laquelle l'Assemblée se félicitait de la fin des hostilités militaires, et d'autres résolutions sur le déficit démocratique au sein de

l'OSCE, le rôle de l'OSCE dans la prévention des crises et le règlement des conflits, le problème de la traite des êtres humains, ainsi que sur des questions spécifiques concernant le Bélarus, la Russie et l'Europe du Sud-Est.

Réitérant l'engagement de l'Assemblée de réformer les institutions de l'OSCE et de parer au déficit démocratique de l'Organisation, la Déclaration de Saint-Pétersbourg demandait que l'Assemblée Parlementaire soit davantage consultée sur les questions d'importance majeure, telles que la nomination du Secrétaire Général et les activités budgétaires des principales institutions de l'OSCE.

Bucarest 2000



Abordant un large éventail de problèmes, l'Assemblée a adopté une résolution appelant toutes les parties à permettre la tenue, au Bélarus, d'élection parlementaires libres, équitables et conformes aux critères internationaux. L'Assemblée Parlementaire a exprimé son inquiétude à propos de l'échec des pourparlers sur le statut de la Transnistrie, et a souligné la nécessité d'un Etat commun à tous les peuples de l'ancienne Moldavie dans une autre résolution.

En outre, l'Assemblée a adopté une résolution sur l'évolution de la situation dans la région du Caucase du Nord, qui appelait à une solution politique du conflit en Tchétchénie. Elle a également souscrit à une résolution demandant l'adoption d'une convention de régulation du commerce des armes.

L'Assemblée a adopté une résolution préconisant une diminution de la dépendance à l'égard des effectifs détachés pour les missions à long terme, afin d'assurer la continuité de l'important travail accompli sur le terrain. Quant aux problèmes économiques et environnementaux, l'Assemblée a demandé à tous les pays participants de l'OSCE d'honorer les engagements qu'ils ont pris en vertu des protocoles de Kyoto et d'Århus. D'autres résolutions contenaient notamment des appels en vue d'abolir la peine de mort pour tous les crimes.

Sessions Annuelles et Déclarations

Paris 2001



La Déclaration de Paris comprenait une résolution sur le renforcement de la transparence et de la responsabilité

au sein de l'OSCE, qui avait été adoptée à l'unanimité et proposait qu'avant toute prise de décision majeure le Conseil Ministériel tienne compte de l'opinion de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE. L'Assemblée a également recommandé que, tant que l'OSCE observera la règle du consensus, il ne soit pas possible de participer secrètement au processus de décision et que les objections faites à une proposition soient communiqués aux Etats participants ou institutions de l'OSCE intéressés.

Une commission ad hoc a été créée pour veiller à l'application de la résolution et pour promouvoir la transparence et la responsabilité au sein de l'OSCE.

Des résolutions ont aussi été adoptées sur les sujets suivants : abolition de la peine de mort, prévention de la torture, des mauvais traitements, du chantage et autres actes illégaux, lutte contre la traite des êtres humains, lutte contre la corruption et la criminalité internationale.



Berlin 2002

La Déclaration de Berlin condamnait résolument toutes les actions terroristes,

quelles que soient leurs motivations ou origines, et soulignait la solidarité de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE dans la lutte contre le terrorisme.

La Déclaration rappelait en outre à tous les Etats participants de l'OSCE que toute mesure prise contre le terrorisme doit l'être dans le respect du droit international et des engagements contractés auprès de l'OSCE. Elle appelait aussi les gouvernements des Etats participants à réviser le Plan d'action de Bucarest pour la lutte contre le terrorisme en incluant des dispositions relatives à

l'impact du terrorisme sur les femmes et en reconnaissant le besoin d'une participation accrue des femmes dans le processus de prévention et de règlement des conflits.

L'Assemblée a prié instamment le gouvernement du Bélarus de coopérer avec l'OSCE en facilitant le respect des engagements vis-à-vis de l'OSCE et a demandé aux dirigeants de la République de Moldavie et de la Transnistrie à reprendre le dialogue sur le statut de la Transnistrie.

La résolution sur la violence antisémite condamnait fermement l'escalade alarmante de la violence antisémite dans l'espace de l'OSCE.

Rotterdam 2003



La Déclaration de Rotterdam stipulait que, compte tenu du rôle croissant de l'Europe dans les structures sécuritaires,

la vraie force de l'OSCE repose sur sa capacité de répondre aux menaces et aux différents défis lancés à la sécurité, ainsi que sur sa forte présence sur le terrain. Afin de maintenir la crédibilité de l'OSCE, elle précisait qu'il était impératif de fournir des budgets appropriés et du personnel de qualité aux différentes missions de l'OSCE sur le terrain.

La Déclaration recommandait que le Conseil permanent de l'OSCE soit prié de consulter l'Assemblée Parlementaire avant de prendre des décisions relatives à la cessation de certaines activités de l'OSCE sur le terrain.

La Déclaration suggérait aussi à l'OSCE d'adopter une approche régionale mieux équilibrée dans la mise en œuvre, par les Etats participants, des engagements dans le domaine de la dimension humaine. L'Assemblée a également adopté une résolution sur le suivi parlementaire au niveau national des activités de l'OSCE. Les parlements nationaux ont été incités à introduire des pratiques, selon lesquelles les rapports annuels diffusés par les délégations nationales au sujet des activités de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE seraient régulièrement débattus de façon appropriée au sein des parlements nationaux.

Sessions Annuelles et Déclarations

Edimbourg 2004



La Déclaration d'Edimbourg condamnait le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et appelait la communauté internationale, d'une part, à lutter contre toutes les causes profondes, d'ordre politique, social, économique ou environnemental, et, d'autre part, à s'assurer que la lutte contre le terrorisme sera menée conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

L'Assemblée a en outre adopté une résolution sur la torture appelant tous les Etats participants à rester fidèles à leurs obligations, selon lesquelles aucune circonstance exceptionnelle ne peut être invoquée pour justifier la torture.

La résolution sur le respect des engagements de l'OSCE en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie exhortait l'OSCE à accorder une attention soutenue au respect de ces engagements. Dans la résolution sur le Kosovo, l'Assemblée a invité tous les Etats participants à fournir les forces nécessaires au maintien de la stabilité et à assurer un environnement sûr pour tous ceux qui désirent retourner chez eux au Kosovo.

Une résolution sur la coopération entre l'OSCE et l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE réitérait de précédentes recommandations, selon lesquelles l'OSCE devrait réformer sa procédure de prise de décision par consensus. La résolution demandait aussi que l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE ait libre accès à toutes les réunions de l'OSCE et recommandait que le Représentant spécial de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE à Vienne soit associé aux processus consultatifs.

Washington 2005



Dans la Déclaration de Washington, l'Assemblée a abordé tout un éventail de questions politiques, notamment l'intensification des échanges d'informations sur la traite des êtres humains avec les Etats non membres de l'OSCE et l'amélioration du statut

du Forum de l'OSCE pour la coopération dans le domaine de la sécurité.

La Déclaration soulignait aussi combien il importe de respecter les engagements en matière de protection des droits de l'homme, y compris du droit de vote. A cet égard, l'Assemblée a rappelé l'obligation qui incombe aux Etats participants de permettre à des missions internationales de l'OSCE d'observer l'application des procédures électorales.

Ce document venait à l'appui des recommandations relatives à la réforme de l'OSCE qui se fondaient sur des rapports présentés en 2005 par le Panel de personnes éminentes désignées par le Président en exercice et sur le colloque intitulé "L'avenir de l'OSCE", organisé en juin 2005 par l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE.

L'Assemblée a également invité l'OSCE à améliorer l'équilibre entre les hommes et les femmes au sein de l'Organisation, ainsi qu'à accroître le degré de transparence et de responsabilité dans ses méthodes de travail. Ce document évoquait aussi des questions telles que la lutte contre la piraterie, les relations dans la région méditerranéenne, la lutte contre la corruption, l'arrêt du trafic des armes de petit calibre et la lutte contre la traite des êtres humains. L'Assemblée a également adopté une résolution demandant que les citoyens de Washington, D.C. soient habilités à être représentés avec voix délibérante au Congrès des Etats-Unis.

Bruxelles 2006



La Déclaration de Bruxelles invitait à accorder un plus grand soutien aux missions de l'OSCE sur le terrain et à resserrer la coopération avec d'autres organisations internationales dans ce domaine.

L'Assemblée a aussi souligné l'importance de la sécurité des sources énergétiques, préconisant un renforcement du dialogue entre les Etats participants en vue d'assurer des approvisionnements énergétiques fiables.

En ce qui concerne l'observation électorale, l'Assemblée a demandé instamment que les par-

Sessions Annuelles et Déclarations

lementaires continuent à donner une impulsion politique à ces missions, car ils leur confèrent “de la visibilité et de la crédibilité”. La Déclaration appelait aussi l’attention sur les “crimes d’honneur” et invitait à mener une action législative pour lutter contre ces pratiques. L’Assemblée a également relevé la nécessité d’accorder plus d’attention à la protection des droits des enfants et à l’action législative visant à lutter contre la pornographie mettant en jeu des enfants.

L’Assemblée a lancé un appel spécifique aux Etats participants de l’OSCE pour qu’ils veillent à ce que leur territoire ne serve pas à favoriser les vols en direction de centres de détention secrets et l’exploitation de tels centres. Les parlementaires ont aussi formulé des recommandations sur le règlement du conflit transnistrien dans la République de Moldavie, sur les moyens de faire face aux conséquences des catastrophes naturelles, sur la lutte contre la corruption, ainsi que sur l’antisémitisme et d’autres formes d’intolérance.

L’Assemblée a proposé de fournir un appui important aux travaux des Nations Unies en Afghanistan et a recommandé de poursuivre l’examen d’un renforcement de la coopération avec les représentants de l’Afghanistan.

Kiev 2007



L’Assemblée Parlementaire de l’OSCE a achevé sa seizième Session Annuelle à Kiev en adoptant une Déclaration qui déplore vivement l’absence de progrès sur la voie d’un règle-

ment des conflits “gelés” dans l’espace de l’OSCE et recommande de renforcer l’action dans plusieurs domaines, notamment les migrations et la sécurité énergétique et environnementale.

Réaffirmant l’importance cruciale de toutes les valeurs démocratiques, la Déclaration appelait le gouvernement du Bélarus et les gouvernements des autres Etats participants de l’OSCE à poursuivre activement la mise en œuvre des engagements et des principes internationaux qui sont liés à la notion d’un Etat libre et démocratique. M. Victor Iouchtchenko, Président de l’Ukraine, et M. Miguel Angel Moratinos, Président en exercice de l’OSCE et Min-

istre des Affaires Etrangères de l’Espagne, ont prononcé des allocutions au cours de la session.

La Déclaration exhortait tous les Etats participants de l’OSCE à signer et ratifier le Traité sur la Charte de l’énergie et le Protocole de Kyoto. Elle préconisait également un renforcement de l’action en faveur des migrations et de la lutte contre la traite des êtres humains, notamment les enfants, ainsi que le démantèlement des réseaux criminels qui facilitent l’immigration illégale. En outre, elle contenait des dispositions sur les femmes, la paix et la sécurité, les armes à sous-munitions, la sécurité environnementale, les droits de l’homme et l’intolérance.

Astana 2008

L’Assemblée Parlementaire de l’OSCE a adopté



une Résolution à Astana appelant les gouvernements des 56 Etats participants « à s’engager pleinement aux échelons politiques les plus

élevés, à assurer la mise en œuvre intégrale de tous leurs engagements à l’égard de l’OSCE et le renforcement futur de l’Organisation ». Pour ce faire, les gouvernements devraient utiliser l’Assemblée comme “levier des efforts de l’organisation en vue d’affirmer sa crédibilité dans son action en faveur de la démocratie. » La Résolution « prie le Conseil permanent de débattre régulièrement et de tenir compte des initiatives prises par l’Assemblée parlementaire. » Elle souligne également, la nécessité pour l’OSCE de « réaliser une nouvelle réforme visant à réduire le déficit démocratique, à renforcer la transparence et la responsabilité. »

L’Assemblée Parlementaire de l’OSCE a demandé à tous les Etats de signer et ratifier le Protocole de Kyoto et de prendre des mesures concrètes pour traiter la menace que représente le changement climatique. Par ailleurs, la Déclaration reconnaît que la menace environnementale n’est pas seulement constituée par le réchauffement climatique, et appelle donc les Etats participants à mettre en place une meilleure gestion des déchets, à définir des plans de coordinations en cas d’accident nucléaire et à instaurer des réseaux de première alerte en cas de catastrophes naturelles.

Programme de la Session annuelle 2009

**Dimanche 28 juin**

- 12.00 – 20.00 Enregistrement des participants dans les locaux du Parlement de Lituanie.
- 18.00 – 19.00 Réunion des Secrétaires de délégation (Salle du 11 Mars)
- 19.00 – 19.30 Réception pour les Secrétaires de délégation organisée par le Parlement de Lituanie (Rez-de-chaussée, Bâtiment 1)

Lundi 29 juin

- 09.00 – 12.00 Réunion de la Commission Permanente (Conference Hall)
- 14.30 – 16.00 Session Plénière Inaugurale (Salle du 11 Mars)
- 16.30 – 18.30 Commission Générale pour la Démocratie, les droits de l'Homme et les questions humanitaires (Salle du 11 Mars)
- 19.30 – 22.00 Concert suivi d'une réception offerte par le Président du Seimas

Mardi 30 juin

- 07.00 – 09.00 Temps réservé aux réunions des différents groupes
- 09.00 – 11.00 Commission Générale pour les Affaires Politiques et la Sécurité (Salle du 11 Mars)
- 09.00 – 11.00 Commission Générale pour les Affaires économiques, la Science, la Technologie et l'Environnement (Chambre plénière)
- 11.30 – 13.30 Session plénière extraordinaire (Salle du 11 Mars)
- 19.30 – 21.30 Réception offerte par la Délégation de Lituanie Centre de détente et de loisirs Belmontas

Mercredi 1er juillet

- 07.00 – 09.00 Temps réservé aux réunions des différents groupes
- 09.00 – 10.30 Commission Générale pour la Démocratie, les droits de l'Homme et les questions humanitaires (Salle du 11 Mars)

- 09.00 – 10.30 Commission Générale pour les Affaires économiques, la Science, la Technologie et l'Environnement (Chambre plénière)
- 11.00 – 12.30 Commission Générale pour les Affaires Politiques et la Sécurité (Salle du 11 Mars)
- 12.45 – 14.15 Déjeuner de travail consacré aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes (Restaurant du Seimas)
- 14.30 – 16.00 Commission Générale pour les Affaires économiques, la Science, la Technologie et l'Environnement (Chambre plénière)
- 14.30 – 16.00 Commission Générale pour la Démocratie, les droits de l'Homme et les questions humanitaires (Salle du 11 Mars)
- 16.30 – 18.00 Commission Générale pour les Affaires Politiques et la Sécurité (Salle du 11 Mars)

Judi 2 juillet

- 07.00 – 09.00 Temps réservé aux réunions des différents groupes
- 09.00 – 11.00 Commission Générale pour les Affaires économiques, la Science, la Technologie et l'Environnement (Chambre plénière)
- 09.00 – 11.00 Commission Générale pour la Démocratie, les droits de l'Homme et les questions humanitaires (Salle du 11 Mars)
- 11.00 – 11.30 Réunion du Bureau (Salle de la Constitution)
- 11.30 – 13.30 Commission Générale pour les Affaires Politiques et la Sécurité (Salle du 11 Mars)
- 15.00 – 18.00 Session Plénière (Salle du 11 Mars)
- 19.00 – 24.00 Réception offerte par le Premier Ministre suivie (22 :00) par la soirée "Folklore moderne" dans le cadre du Festival de la Chanson, Parc Kalnu

Vendredi 3 juillet

- 07.00 – 09.15 Temps réservé aux réunions des différents groupes
- 09.30 – 12.30 Session Plénière (Salle du 11 Mars)
- 12:30 Clôture de la Session, immédiatement suivie d'une réception offerte par le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (Rez-de-chaussée, Bâtiment 1)





Philippe Nobile



Secrétaire Général
Spencer Oliver

Le Secrétariat International de l'Assemblée Parlementaire apporte un soutien administratif à l'Assemblée dans toutes ses activités. Le Secrétariat organise les réunions de l'Assemblée et apporte son soutien aux projets d'observations d'élections, aux missions spéciales et aux activités présidentielles. Le Secrétariat travaille en coopération avec les autres institutions de l'OSCE et les assemblées parlementaires d'autres organisations. Le Secrétariat, mis à disposition par le Parlement danois, est dirigé par le Secrétaire Général Spencer Oliver et composé de 17 employés permanents, parmi lesquels trois d'entre eux au Bureau de liaison à Vienne.



Secrétaire Générale Adjointe
Tina Schön



Secrétaire Générale Adjointe
Gustavo Pallares



Représentant Spécial
Andreas Nothelle



Conseiller du Président
Andreas Baker



Directeur de la communication
Klas Bergman



Assistante du Secrétaire Général
Dana Bjerregaard



Chargé de liaison
Marc Carillet



Chargée de programme
Anna Chernova



Conseiller principal
Semyon Dzakhayev



Chargée de la logistique
Petra Jezkova



Coordinatrice des conférences
Odile LeLarge



Directeur administratif
Kurt Lerras



Secrétaire principale
Connie Mathiesen



Chargée de programme
Roberto Montella



Chargé des publications et de la recherche
Nat Parry



Responsable informatique
Stephen Paul



L'AP de l'OSCE représente la dimension parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, dont les 56 Etats participants couvrent l'espace géographique de Vancouver à Vladivostok.

L'objectif premier des 320 Membres de l'Assemblée parlementaire est de faciliter le dialogue interparlementaire, aspect de plus en plus important de l'effort général mené afin de relever les défis de la démocratie dans la zone de l'OSCE. Reconnue comme organisation régionale au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE est un instrument de premier ordre pour avertir par anticipation, prévenir les conflits, gérer les crises et réhabiliter sa région après un conflit. L'Assemblée parlementaire, originellement établie par le Sommet de Paris en 1990 pour promouvoir une plus grande participation des parlements nationaux dans l'OSCE, a grandi et est devenue un membre actif et estimé de la famille de l'OSCE.

Les objectifs de base de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sont :

- Evaluer la mise en œuvre des objectifs de l'OSCE par les Etats participants;
- Débattre des sujets traités lors des réunions du Conseil ministériel et lors des sommets des chefs d'Etat ou de gouvernement ;
- Développer et promouvoir des mécanismes pour la prévention et la résolution des conflits ;
- Favoriser le renforcement et la consolidation des institutions démocratiques dans les Etats participants de l'OSCE ;
- Contribuer au développement des structures institutionnelles de l'OSCE et de la coopération entre les institutions existantes de l'OSCE.

L'Assemblée parlementaire a de nombreux moyens à son actif afin d'atteindre ces objectifs :

- Une déclaration finale et maintes résolutions et recommandations sont adoptées chaque année lors de la session annuelle ;
- Les commissions traitent d'importantes questions d'actualité internationale ;
- Des programmes et des séminaires menés afin de développer et de renforcer la démocratie, dont notamment un vaste programme d'observation des élections ;
- Des missions parlementaires spéciales dans des zones de crises larvées ou ouvertes.



Organization for Security and Co-operation in Europe
PARLIAMENTARY ASSEMBLY

OSCE Parliamentary Assembly

International Secretariat

Radhusstraede 1

1466 Copenhagen K

Denmark

Telephone: +45 33 37 80 40

Telefax: +45 33 37 80 30

E-mail: osce@oscepa.dk

Internet: www.oscepa.org